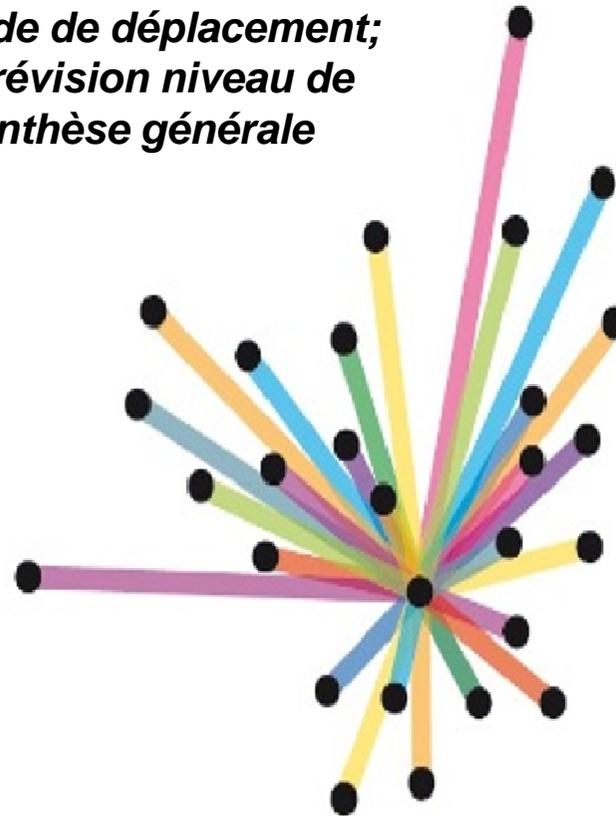


## •Annexe 1 : rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 27/10/2017

### •EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

- Compétences vélo; Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement;*
- *Mutualisation des archives; Cycle 3 mutualisation; révision niveau de service; révision taux de charges de structure et synthèse générale*

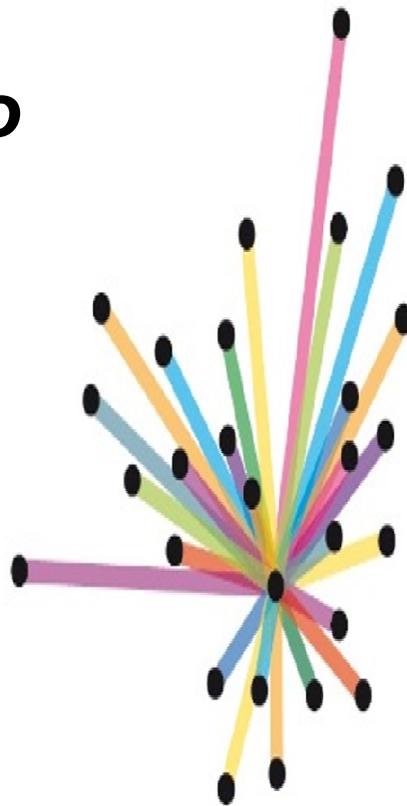
## •Bordeaux Métropole



## • **Sommaire:**

- **Compétence vélo;**
- **Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement;**
- **Mutualisation des archives;**
- **Mutualisation cycle 3;**
- **Révision niveau de service;**
- **Révision taux de charges de structure;**
- **Synthèse générale.**

• ***Compétence vélo***



## •La compétence vélo: Rappel du contexte

- Si la Communauté urbaine était compétente pour les transports urbains de voyageurs et, à ce titre, pouvait organiser un service de mise à disposition de vélos en libre service, la loi de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a donné compétence à la Métropole en matière d'organisation de la mobilité.
- La loi MAPTAM témoigne d'une volonté de reconnaître un bloc de compétences « mobilité » en faveur des métropoles impliquant notamment la possibilité de prendre toutes les mesures visant à favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs (dont le vélo) à la voiture individuelle.
-

## •La compétence vélo: Rappel du contexte

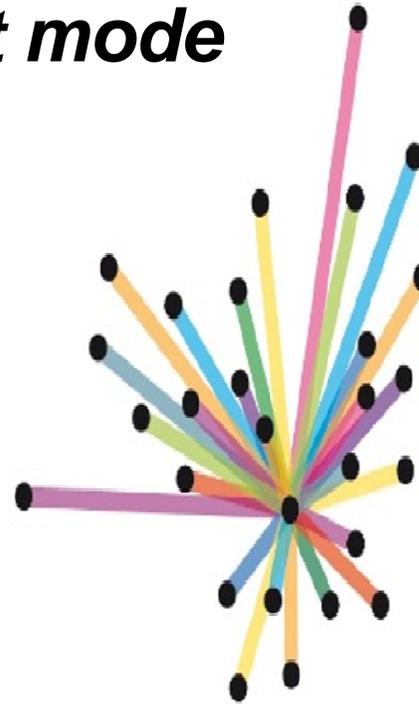
•Le 22 janvier 2016 le Conseil métropolitain a adopté sa stratégie métropolitaine pour les mobilités en établissant un plan d'actions sur les différents modes de déplacements. Son axe 4 vise à exploiter au maximum le potentiel des modes doux, confirmant ainsi l'objectif du Plan Climat d'atteindre, en 2020, une part modale vélo de 15 %.

•Dans ce contexte le 2 décembre 2016, un second plan vélo métropolitain a été adopté pour actualiser et adapter le plan précédent à une pratique cycliste en constante augmentation. L'extension du prêt de vélos à titre gratuit, pour l'ensemble des habitants de la Métropole, constitue un des leviers d'intervention de la Métropole. Afin de mettre en œuvre un dispositif unique sur tout le territoire et de proposer une offre de services suffisante, le transfert du parc de vélos de la ville de Bordeaux est nécessaire. Il s'impose aussi au regard de la compétence métropolitaine.

Evaluation transfert compétence "Vélo" - Bordeaux		
<b>Détermination du coût net d'investissement actualisé</b>		
Année d'acquisition :	2009	
Nombre de vélos acquis	1900	
Coût TTC d'acquisition par vélo	155,00	Derniers achats de vélo en 2009
Coût TTC d'acquisition actualisé - (01/01/2009 au 31/12/2016)	166,16	(Indice des prix à la consommation)
Coût TTC total	315 704	
FCTVA - taux : 16,404	51 788	
Coût net d'investissement actualisé	263 916	
Durée de vie	5	
Coût annualisé	<b>52 783</b>	
<b>Détermination des frais financiers</b>		
Coût actualisé	263 916	
Part de l'emprunt dans l'investissement moyen 2011-2016	37,50%	
Emprunt théorique	98 968	
Masse des intérêts	20 932	
Durée de vie	5	
<b>Frais financiers</b>	<b>4 186</b>	
<b>Coût net des dépenses</b>		
Coût moyen annualisé	52 783	
Frais financiers	4 186	
Dépenses d'entretien	10 245	Moyenne 2014-2016 - Chiffres DG Mobilités - Charges de Réparations
Autres charges propriétaires	0,00	
TFPB	0,00	
Produits perçus (redevances...)	48 861	Moyenne 2014-2016 - Chiffres DG Mobilités - Produits de réparations et non restitution
<b>Total</b>	<b>18 353</b>	
<b>Synthèse</b>		
Coût net des dépenses	18 353	
Charges de structure	6 334	(25%-13% = 12% du coût moyen annualisé)
<b>Total</b>	<b>24 687</b>	

•ACI	•	<b>•52 783</b>
•ACF	•	<b>•-28 096</b>

- ***Espaces publics dédiés à tout mode***
  - ***de déplacement***



## Rappel du contexte

- La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit que la Métropole exerce, en lieu et place des communes membres, **les compétences en matière de « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain »**.
- Dans le cadre des travaux de définition du périmètre de la compétence à transférer, **les orientations suivantes ont été retenues par le Bureau :**
  - ✓ **transfert des espaces ouverts à la circulation générale** : voies communales, chemins ruraux ouverts à la circulation générale.
  - ✓ **pour les espaces « mixtes », application du principe selon lequel « le principal emporte l'accessoire »**, dès lors qu'il y a mixité d'espaces verts et de revêtements circulables, dans une logique de simplification maximale.
  - ✓ **pour les autres chemins ruraux :**
    - pas de transfert dans le cas d'un chemin rural conservant sa vocation agricole ou bien de promenade en milieu naturel, il restera de domanialité communale ;
    - transfert dès-lors que le chemin rural est équipé d'une piste cyclable ou aménagé en voie verte.
- Après validation définitive par les communes des espaces transférés, ceux-ci **représentent environ 756 724 m<sup>2</sup> de surface (à comparer aux 35 millions de m<sup>2</sup> d'espace public métropolitain)**.

## Méthode de calcul des coûts : voirie, propreté et plantations

- Les éléments financiers relatifs à ces espaces publics n'étant pas individualisés dans les comptes des communes, il est proposé de **retenir une méthode d'évaluation reposant sur la prise en compte de ratios standards de coût au m<sup>2</sup> issus des dépenses** :
  - ✓ *relevant de la Métropole pour ce qui concerne la voirie,*
  - ✓ *des communes pour la propreté et les plantations telles qu'elles ont été arrêtées par la CLETC relative à la régularisation des compétences le 17 novembre 2015.*
- La **décomposition des coûts**, pour maintenir et entretenir ces espaces, s'appuie sur l'individualisation des dépenses suivantes :
  - ✓ *renouvellement et grosses réparations*
  - ✓ *charges de fonctionnement*
  - ✓ *dépenses relatives à la masse salariale*

### → Le calcul des ratios au m<sup>2</sup> est issu du recensement des emprises de voirie métropolitaine

- Pour ce qui concerne la voirie, les coûts sont calculés sur la base du compte administratif 2016 de la Métropole.
- Pour ce qui concerne **la propreté et les plantations**, il est proposé de prendre en compte les **ratios issus des déclarations de chaque commune pour la régularisation de cette compétence (actualisation des valeurs 2014 à partir de l'index TP01)**

## Méthode de calcul des coûts :

### Proposition de coefficient au regard de la nature réelle des interventions

→A partir des coûts moyens de ces 2 catégories de dépenses, il est **proposé d'appliquer un coefficient correspondant à la nature réelle des interventions au regard de leur constitution (places, parvis ou cheminements) et de leurs usages.**

•**Cheminements** (pistes cyclables, chemins ruraux,...) :

- Les coûts relatifs à la **propreté et aux plantations** correspondraient à des interventions équivalentes à 40 % des coûts moyens calculés sur l'espace public métropolitain.
- Pour ce qui est de **l'entretien et du renouvellement des structures et du revêtement**, il est proposé de considérer que les interventions correspondraient à 40 % des prestations moyennes.

•**Places et parvis** :

- Les coûts relatifs à la **propreté et aux plantations** correspondraient à des interventions équivalentes à 100 % de la moyenne mesurée sur l'espace public métropolitain.
- Pour ce qui est de **l'entretien et du renouvellement des structures et du revêtement**, il est proposé de considérer que les interventions correspondraient à 50 % des prestations moyennes.

## •Méthode de calcul des coûts et démarche auprès des communes

- **Chaque ratio** ainsi calculé fait l'objet d'un **retraitement adapté**,
  - ✓ à sa nature
  - ✓ et à chaque commune,
    - pour prendre en compte l'inflation, la dette, les frais financiers, les taux de charges de structures tenant compte du différentiel entre ceux liés au transfert de compétence et ceux liés à la mutualisation des fonctions support opérée en 2016.
- A l'issue de cette étape, les surfaces sont multipliées par les différents ratios : **lorsque la commune a mutualisé tout ou partie des activités transférées, les coûts de fonctionnement correspondants sont neutralisés pour ne pas faire de double compte.**
- Dernière étape : **rencontre avec les communes pour valider la liste des espaces publics à transférer dans le domaine public métropolitain** au titre de la nouvelle compétence « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ». La liste des espaces transférés par commune est annexée au présent rapport.

## •Exemple d'évaluation pour une commune

- Calcul des ratios au m<sup>2</sup> pour les compétences propreté et plantations pour les différents postes (fonctionnement, masse salariale et investissement)

<b>Données de départ:</b>						
Index TP 01	1,00875					
Commune		Propreté	Plantations	Propreté	Plantations	Propreté et plantations
Libellé	Surface en m2	Coût indexé TP 01	Coût indexé TP 01	en €/m2	en €/m2	Coût total en €/m2
Fonctionnement	491 487	22 036	113 490	0,045	0,231	0,276
Masse salariale		118 835	125 431	0,242	0,255	0,497
Investissement		0	30 686	0,000	0,062	0,062

## Exemple d'évaluation pour une commune

Calcul du coût d'investissement annualisé:	Propreté et plantations						
Libellé	Surface en m2	Pondération	Coût inv total en €/m2	Total Coût inv annuel en €	Part de l'emprunt dans la couverture du besoin financier	Montant dette :	Frais financiers annuels au taux de 2,5% sur 15 ans (montant moyen)
Surface et parvis	1 100	1	0,062	68			
Surface cheminement	3 730	0,5	0,062	116			
<b>TOTAL</b>				<b>184</b>	88,40%	163	<b>2</b>

Calcul des coûts de fonctionnement:	Propreté et plantations						
Libellé	Surface	Coût €/m2 fonctionnement pondéré	Coût €/m2 masse salariale	Total Coûts	Total des frais financiers	Total des coûts de fonctionnement annuel en € avant charges de structure	
Surface et parvis (pondération 1)	1 100	0,276	0,497	850			
Surface cheminement (pondération 0,5)	3 730	0,138	0,248	1 441			
			<b>TOTAL</b>	<b>2 291</b>	<b>2</b>	<b>2 293</b>	

## • Exemple d'évaluation pour une commune

Calcul des charges de structure:	Propreté et plantations						
Libellé	Total des coûts de fonctionnement annuel en € avant charges de structure	Total Coût inv annuel en €	Taux de charges de structures initial	Taux mutualisation fonctions supports	Taux de charge appliqué	Montant charges de structure	Total des coûts de fonctionnement annuel en € ap charges de structure
Total	2 293	184	25%	12%	22%	545	2 838

	Propreté et plantations				
Libellé	Total Coût inv annuel en €	Total des coûts de fonctionnement annuel en € ap charges de structure	Total Coût plantations et propreté en €	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement
TOTAL COMMUNE PROPRETE ET PLANTATIONS	184	2 838	3 022	184	2 838

## •Exemple d'évaluation pour une commune

Données de départ:	Espace public métropolitain			
Libellé	en €/m2	Surfaces places et parvis	Surfaces cheminements	Total Coût en €
Fonctionnement sur la base CA 2016 hors env exceptionnelle	0,246	1 100	3 730	502
Masse salariale sur la base CA 2016	0,378			772
Investissement sur la base des dépenses FIC 2016	1,007			2 056

## Exemple d'évaluation pour une commune

Calcul du coût d'investissement annualisé:	Espace public métropolitain					
	Libellé	Surface en m2	Pondération	Total Coût inv annuel en €	Part de l'emprunt dans la couverture du besoin financier retenu plafonné	Montant dette :
Surface et parvis	1 100	0,4	443			
Surface cheminement	3 730	0,4	1 502			
<b>TOTAL</b>			<b>1 946</b>	<b>88,40%</b>	<b>1 720</b>	<b>24</b>

Calcul des charges de structure:	Espace public métropolitain							
	Libellé	Total des coûts de fonctionnement annuel en € avant charges de structure	Total Coût inv annuel en €	Taux de charges de structures initial	Taux mutualisation fonctions supports	Taux de charge appliqué	Montant charges de structure	Total des coûts de fonctionnement annuel en € ap charges de structure
Total		<b>1 298</b>	<b>1 946</b>	25%	12%	22%	<b>714</b>	<b>3 957</b>

## •Exemple d'évaluation pour une commune

Libellé	Espace public métropolitain				
	Total Coût inv annuel en €	Total des coûts de fonctionnement annuel en € ap charges de structure	Total Coût espace public métropolitain en €	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement
<b>TOTAL COMMUNE ESPACE PUBLIC METROPOLITAIN</b>	1 946	2 012	3 957	1 946	2 012

Libellé	TOTAL ACI	TOTAL ACF	TOTAL
TOTAL COMMUNE PROPLETE ET PLANTATIONS	184	2 838	3 022
TOTAL COMMUNE ESPACE PUBLIC METROPOLITAIN	1 946	2 012	3 957
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>2 130</b>	<b>4 850</b>	<b>6 980</b>

## •Evaluation de la compétence par commune: synthèse

	Fonctionnement		Masse salariale		Investissements		Indexation	Total Fonc. Indexé	Total M.S. Indexée	Total inv. Indexé	Surfaces place et parvis	Pondération
	Propreté	Plantations	Propreté	Plantations	Propreté	Plantations						
	€/m <sup>2</sup>											
							1,00875	€/m <sup>2</sup>	€/m <sup>2</sup>	€/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	
Ambares						0,008	1,00875	0,000	0,000	0,008	0	1
Ambes		0,049		0,012		0,010	1,00875	0,049	0,012	0,01	2 000	1
Artigues	0,211	0,321	0,220	0,064	0,157	0,023	1,00875	0,537	0,287	0,181	2 030	1
Bassens						0,006	1,00875	0,000	0,000	0,007	0	1
Bégles						0,165	1,00875	0,000	0,000	0,166	0	1
Blanquefort						0,026	1,00875	0,000	0,000	0,026	0	1
Bordeaux						0,050	1,00875	0,000	0,000	0,05	17 245	1
Bouliac	0,126	0,058	0,092	0,069	0,000	0,014	1,00875	0,186	0,163	0,014	0	1
Le Bouscat						0,150	1,00875	0,000	0,000	0,151	0	1
Bruges						0,040	1,00875	0,000	0,000	0,041	0	1
Carbon Blanc	0,044	0,229	0,240	0,253	0,000	0,062	1,00875	0,276	0,497	0,062	1 100	1
Cenon	0,086	0,181	0,401	1,085	0,021	0,106	1,00875	0,269	1,499	0,129	0	1
Eysines	0,145	0,222	0,211	0,132	0,000	0,000	1,00875	0,370	0,346	0	0	1
Floirac	0,070	0,340	0,285	0,471	0,035	0,133	1,00875	0,413	0,763	0,17	0	1
Gradignan	0,077	0,225	0,139	0,231	0,000	0,034	1,00875	0,305	0,374	0,034	0	1
Le Haillan	0,025	0,084	0,090	0,258	0,061	0,033	1,00875	0,111	0,351	0,095	3 950	1
Lormont	0,109	0,371	0,358	0,304	0,035	0,105	1,00875	0,484	0,668	0,142	0	1
Martignas	0,122	0,018	0,231	0,022	0,035	0,000	1,00875	0,141	0,256	0,035	0	1
Merignac						0,052	1,00875	0,000	0,000	0,053	7 185	1
Parempuyre	0,082	0,089	0,112	0,131	0,000	0,023	1,00875	0,172	0,245	0,023	0	1
Pessac						0,019	1,00875	0,000	0,000	0,019	3 980	1
St Aubin de Médoc	0,055	0,058	0,056	0,152	0,000	0,033	1,00875	0,113	0,209	0,033	0	1
St Louis de Montferrand	0,017	0,081	0,059	0,088	0,000	0,000	1,00875	0,099	0,148	0	0	1
St Médard en Jalles	0,014	0,066	0,063	0,256	0,022	0,090	1,00875	0,080	0,322	0,113	0	1
St Vincent de Paul	0,009	0,019	0,031	0,029	0,008	0,008	1,00875	0,028	0,060	0,016	0	1
Le Taillan						0,040	1,00875	0,000	0,000	0,04	0	1
Talence	0,069	0,125	0,301	0,205	0,049	0,079	1,00875	0,196	0,511	0,129	835	1
Villeneuve d'Ornon	0,040	0,021	0,141	0,036	0,020	0,018	1,00875	0,062	0,178	0,039	0	1

## • Evaluation de la compétence par commune: synthèse

	Coût inv. Annuel	Part emprunt dans couverture BF retenu	Dette	Frais financiers	Frais financiers annuels	Coûts de fonctionnement	Taux de charges appliqués	Charges de structure	Coût total plantations, propreté
					15				
Ambares	123	39,0%	48	10	1	0	13,39%	16	140
Ambes	63	22,5%	14	3	0	382	12,00%	53	498
Artigues	578	13,3%	77	16	1	2 630	25,00%	802	4 011
Bassens	24	21,9%	5	1	0	0	25,00%	6	30
Bégles	1 116	39,0%	435	92	6	0	17,63%	197	1 318
Blanquefort	1 301	0,0%	0	0	0	0	13,00%	169	1 470
Bordeaux	862	37,5%	323	68	5	0	12,00%	103	970
Bouliac	18	32,2%	6	1	0	448	25,00%	117	583
Le Bouscat	185	37,8%	70	15	1	0	13,52%	25	211
Bruges	54	0,0%	0	0	0	0	13,78%	7	62
Carbon Blanc	123	39,0%	48	10	1	1 529	22,00%	363	2 016
Cenon	690	39,0%	269	57	4	9 459	25,00%	2 537	12 690
Eysines	0	39,0%	0	0	0	6 335	25,00%	1 584	7 919
Floirac	1 149	39,0%	448	95	6	7 950	12,00%	1 092	10 197
Gradignan	396	39,0%	154	33	2	7 909	25,00%	2 076	10 384
Le Haillan	947	29,0%	274	58	4	4 605	24,29%	1 348	6 904
Lormont	862	0,0%	0	0	0	6 996	25,00%	1 965	9 823
Martignas	117	0,0%	0	0	0	1 332	25,00%	362	1 812
Merignac	2 677	17,2%	462	98	7	0	12,63%	338	3 021
Parempuyre	86	39,0%	34	7	0	1 560	25,00%	412	2 059
Pessac	415	25,9%	108	23	2	0	12,00%	50	467
St Aubin de Médoc	0	39,0%	0	0	0	0	19,00%	0	-
St Louis de Montferrand	0	0,0%	0	0	0	0	25,00%	0	-
St Médard en Jalles	6 816	30,9%	2 108	446	30	24 248	25,00%	7 766	38 860
St Vincent de Paul	15	0,0%	0	0	0	85	25,00%	25	125
Le Taillan	722	39,0%	282	60	4	0	12,00%	87	813
Talence	549	39,0%	214	45	3	3 010	25,00%	890	4 452
Villenave d'Ornon	234	2,9%	7	1	0	1 443	25,00%	419	2 097

## Evaluation de la compétence par commune: synthèse

	Surfaces place et parvis	Surfaces cheminement	Coût inv. annuel	Part emprunt dans couverture BF retenu	Dette	Frais financiers	Frais financiers annuels	Coûts fonc. Annualisé	Taux de charges appliqués	Charges de structure	Coût total voirie
	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>					15				
Ambares	0	38 360	15 459	39,0%	6 029	1 275	85	0	13,39%	2 070	17 614
Ambes	2 000	10 660	5 303	22,5%	1 194	253	17	0	12,00%	636	5 956
Artigues	2 030	2 905	2 193	13,3%	291	62	4	1 360	25,00%	888	4 445
Bassens	0	8 410	3 389	21,9%	741	157	10	2 101	25,00%	1 373	6 873
Bégles	0	16 800	6 770	39,0%	2 640	558	37	0	17,63%	1 194	8 001
Blanquefort	0	125 070	50 402	0,0%	0	0	0	0	13,00%	6 552	56 954
Bordeaux	17 245	0	8 687	37,5%	3 257	689	46	0	12,00%	1 042	9 775
Bouliac	0	3 210	1 294	32,2%	417	88	6	802	25,00%	524	2 626
Le Bouscat	0	3 069	1 237	37,8%	467	99	7	767	13,52%	271	2 282
Bruges	0	3 305	1 332	0,0%	0	0	0	826	13,78%	297	2 455
Carbon Blanc	1 100	2 195	1 439	39,0%	561	119	8	892	22,00%	513	2 852
Cenon	0	13 375	5 390	39,0%	2 102	445	30	3 342	25,00%	2 183	10 945
Eysines	0	22 120	8 914	39,0%	3 477	735	49	5 527	25,00%	3 610	18 100
Floirac	0	16 900	6 811	39,0%	2 656	562	37	4 223	12,00%	1 324	12 394
Gradignan	0	29 121	11 736	39,0%	4 577	968	65	7 276	25,00%	4 753	23 830
Le Haillan	3 950	15 042	8 052	29,0%	2 331	493	33	4 992	24,29%	3 168	16 245
Lormont	0	15 182	6 118	0,0%	0	0	0	3 793	25,00%	2 478	12 390
Martignas	0	8 390	3 381	0,0%	0	0	0	2 096	25,00%	1 369	6 846
Merignac	7 185	108 303	47 265	17,2%	8 149	1 724	115	0	12,63%	5 970	53 350
Parempuyre	0	9 355	3 770	39,0%	1 470	311	21	2 337	25,00%	1 527	7 655
Pessac	3 980	44 701	20 019	25,9%	5 186	1 097	73	0	12,00%	2 402	22 494
St Aubin de Médoc	0	0	0	39,0%	0	0	0	0	19,00%	0	-
St Louis de Montferrand	0	0	0	0,0%	0	0	0	0	25,00%	0	-
St Médard en Jalles	0	150 799	60 771	30,9%	18 796	3 975	265	37 679	25,00%	24 612	123 327
St Vincent de Paul	0	2 405	969	0,0%	0	0	0	0	25,00%	242	1 211
Le Taillan	0	45 135	18 189	39,0%	7 094	1 500	100	0	12,00%	2 183	20 472
Talence	835	8 555	3 868	39,0%	1 509	319	21	2 398	25,00%	1 567	7 855
Villeneuve d'Ornon	0	15 032	6 058	2,9%	177	37	2	3 756	25,00%	2 453	12 269

## • Evaluation de la compétence par commune: synthèse

Synthèse générale	Total Général plantations, propreté et voirie	ACF	ACI
Ambares	17 754	2 173	15 581
Ambes	6 454	1 088	5 366
Artigues	8 456	5 685	2 771
Bassens	6 903	3 490	3 413
Bégles	9 319	1 433	7 886
Blanquefort	58 424	6 721	51 703
Bordeaux	10 745	1 196	9 549
Bouliac	3 209	1 897	1 312
Le Bouscat	2 493	1 071	1 422
Bruges	2 517	1 131	1 386
Carbon Blanc	4 868	3 307	1 561
Cenon	23 635	17 555	6 080
Eysines	26 019	17 105	8 914
Floirac	22 591	14 631	7 960
Gradignan	34 214	22 082	12 132
Le Haillan	23 149	14 151	8 998
Lormont	22 213	15 232	6 981
Martignas	8 658	5 159	3 499
Merignac	56 371	6 430	49 941
Parempuyre	9 714	5 858	3 856
Pessac	22 961	2 527	20 434
St Aubin de Médoc	-	-	0
St Louis de Montferrand	-	-	0
St Médard en Jalles	162 187	94 600	67 587
St Vincent de Paul	1 336	351	985
Le Taillan	21 285	2 374	18 911
Talence	12 307	7 890	4 417
Villenave d'Ornon	14 366	8 074	6 292
<b>Total</b>	<b>592 148</b>	<b>263 211</b>	<b>328 937</b>

- **Archives Bordeaux Métropole**

- **Evolution du service commun**



• **Le service commun des archives est opérationnel depuis le 1er mars 2016**

- 4 collectivités adhérentes : **Bordeaux Métropole, Bordeaux, Bruges et Pessac** ;
- La **gestion du service commun a été confiée à la Ville de Bordeaux** avec le même cadre contractuel (contrat d'engagement, convention de service commun) mais avec un **mode de financement spécifique** (système de tarification « au réel »)

• **Le service commun intervient sur l'ensemble de la chaîne de traitement des archives :**

<p><b>Accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires</b></p>	<p>Audit Elaboration commune de plans de classement et tableaux de gestion Encadrement de la mise en œuvre Animation du réseau et formation des référents archives des services Expertise documentaire pour accompagner la dématérialisation</p>
<p><b>Gestion des archives définitives versées à Archives Bordeaux Métropole</b></p>	<p>Accompagnement du transfert et réception des documents Stockage aux normes de conservation Conservation des archives nativement numériques dans un système d'archivage électronique</p>
<p><b>Valorisation de ces archives définitives</b></p>	<p>Mise à disposition des inventaires sur site internet Communication des documents sur place et à distance Numérisation des fonds les plus demandés (cadastre, état civil) Action culturelle: colloques, expositions, service éducatif etc.</p>

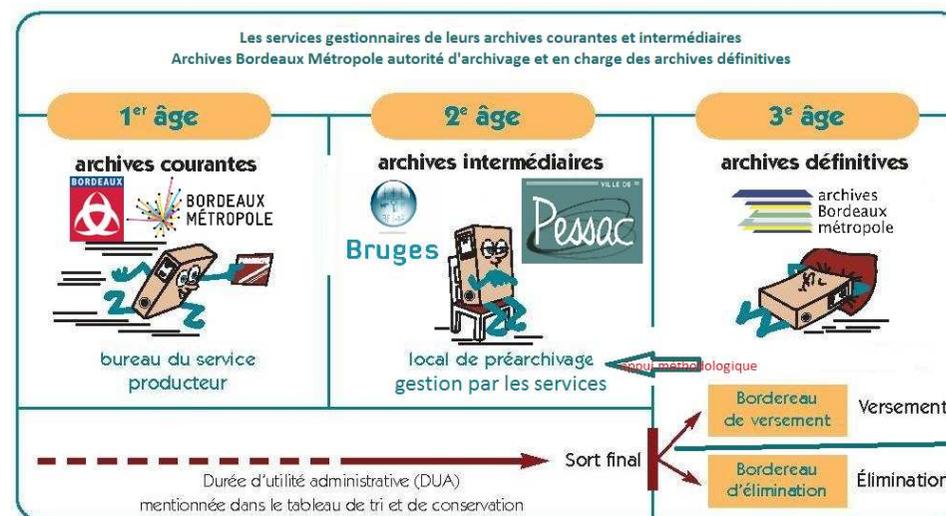
• La mutualisation des archives présente un intérêt commun indéniable

• Pour les communes,

- **Gain en expertise** et **sécurisation juridique** (risque pénal) ;
- Capacité de **valorisation des fonds**, pour la recherche et auprès du public.

• Pour Bordeaux Métropole,

- **Simplification de la chaîne de prise en charge des archives des services communs** : les archives définitives (format papier et numérique) sont à trier et renvoyer vers les villes tant que celles-ci n'ont pas mutualisé les archives.



→ Dans ce contexte, certaines communes expriment des attentes sur le sujet : **11 communes ont indiqué être intéressées par une mutualisation, dont 5 au plus vite, 11 se sont dites ouvertes à l'étude du dossier.**

- Or, **la mutualisation aujourd'hui en place est inaboutie au regard de ces enjeux :**
  - Souvent, le service n'est que partiellement assuré avant transfert,
  - Etat des archives existantes dans les communes, impliquant une **remise aux normes**.
  - Aussi, **la facturation « au réel » appliquée actuellement ne couvre pas l'intégralité de la charge supportée** par la Ville de Bordeaux
  - Obligation légale de **prévoir et de financer les besoins en espace de stockage à 20 ans** (+20 ans en réserve foncière)
- Compte tenu de ces éléments, **un basculement du service commun des Archives à la Métropole à compter du 1er janvier 2018** permettrait :
  - ✓ une **stabilisation du financement du service commun** au travers d'une **facturation forfaitaire au mètre linéaire pour déterminer l'AC** ;
  - ✓ de **répondre à l'obligation légale de prévoir et de financer les besoins en espace de stockage à 20 ans** (+20 ans en réserve foncière)
- Suite à son basculement, **de nouvelles communes pourront rejoindre le service commun à compter de 2019** selon les mêmes modalités de financement que celles proposées aux communes d'ores et déjà adhérentes.
  - ✓ La mutualisation de la fonction numérique apparaît comme un préalable à l'adhésion au service commun des Archives, compte tenu du développement des enjeux de numérisation.



- **Principes de financement envisagés suite à la modélisation économique du service commun**

## • SYNTHESE :

- **Préambule :** eu égard aux risques juridiques encourus, il serait demandé aux **communes adhérentes de supporter les coûts de mise aux normes de leurs archives**
  - A étudier : la possibilité de faire réaliser cette prestation par groupement de commande pour réduire le coût
- **Participation des communes au fonctionnement du service :**
  - ✓ **Application d'un forfait au mètre linéaire, via les AC.**
  - ✓ **Les composantes qui seraient retenues pour constituer le forfait :**
    - Coût de fonctionnement courant du service (RH, frais généraux, ...)
    - + option de valorisation culturelle et numérique du fonds ;
    - Forfait charge d'entretien (fluides, nettoyages, entretien, ...)
    - Forfait de charge de structure
- **Participation des communes à l'investissement futur :**
  - ✓ **Calcul d'une ACI au prorata mètre linéaire** correspondant au coût d'investissement total étalé sur 30 ans : prorata mètre linéaire ;
- **Ne serait pas facturé aux communes :** le coût de renouvellement des bâtiments

## • DECOMPOSITION DU FORFAIT DE FONCTIONNEMENT ENVISAGE :

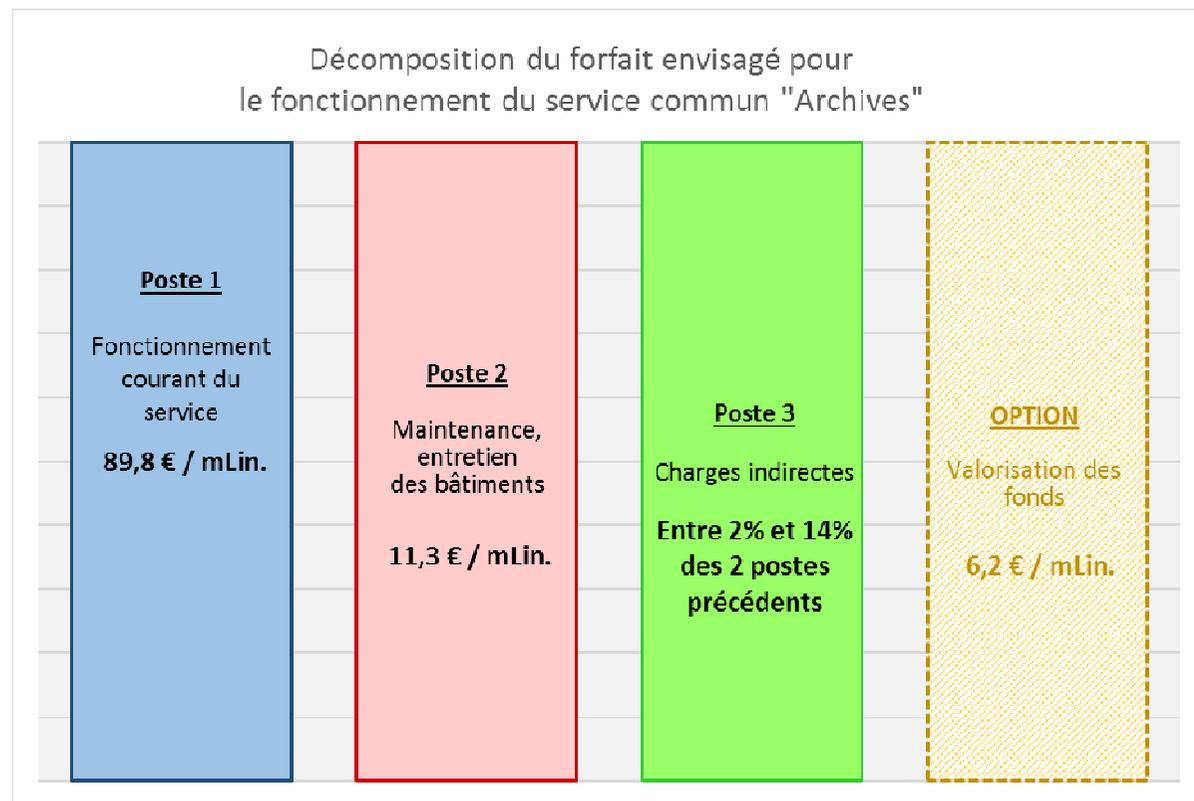
• **Composantes d'un forfait au mètre linéaire intégré dans l'AC :** forfait calculé au moment du transfert, s'appliquant au volume réel du fonds (≈ révision mécanique du périmètre du service)

### • **Hypothèses ayant servies à construire le forfait :**

- Base direction des archives de Bordeaux, neutralisation faite des surcoûts liés à la politique de valorisation culturelle des fonds ;
- Une grande incertitude entoure certaines hypothèses (archivage électronique dont le besoin et le coût en teraoctets est particulièrement complexe à anticiper).

- **Les dépenses de personnel représenteraient plus de 90% du forfait de fonctionnement**

- Hypothèse de salaire moyen chargé par agent : 45 650 € ;



• **Construction du référentiel :**

- **estimation des charges de la Ville de Bordeaux pour 11 000ml (avant mutualisation)**

	Ville de Bdx 2015
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>913 000</b>
<i>Hypothèse ETP</i>	<i>20</i>
<b>Frais généraux</b>	<b>75 100</b>
<b>TOTAL Fonctionnement courant du service</b>	<b>988 100</b>
<i>en € / mètre linéaire</i>	<i>90 € / mLin.</i>
Numérisation	15 000
Action culturelle	53 000
<b>TOTAL actions volontariste</b>	<b>68 000</b>
<i>en € / mètre linéaire</i>	<i>6 € / mLin.</i>
Fluides	125 000
Sécurité	32 500
Assurances	7 300
Ménage	38 400
<b>TOTAL entretien du bâtiment</b>	<b>203 200</b>
<i>en € / mètre linéaire</i>	<i>18 € / mLin.</i>

## • LA PROBLEMATIQUE DU STOCKAGE : ANTICIPER LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

- **Bâtiment Bastide 1 serait mis à disposition par la Ville de Bordeaux.**
  - ✓ Bordeaux ayant intégralement financé le bâtiment actuel d'une capacité de 18 000 mlinéaire (Bastide 1), elle ne prendrait part aux coûts d'investissements nouveaux qu'une fois que son fonds dépasserait ce volume,
- **Toutefois, obligation légale de dimensionner les espaces de conservation à 20 ans.**
  - ✓ La projection de l'activité à 4+25 membres à l'horizon T+20 implique à terme la construction d'un nouveau bâtiment.
  - ✓ Même à périmètre constant, il faudra en tout état de cause réaliser des investissements : l'espace actuel n'est pas dimensionné pour absorber l'évolution des archives des 4 membres.
- **Séquençage des investissements en 3 temps pour coller au plus près des besoins :**
  - ✓ Aménagement de rayonnages à Bastide et Schinazi (environ 800 K€);
  - ✓ Phase 1 d'un nouveau bâtiment ;
  - ✓ Phase 2 du nouveau bâtiment → coût total estimatif des 2 phases d'investissement 15,8 M€.
- **Hypothèse privilégiée pour le co-financement des espaces de stockage : étalement de la participation au travers de l'AC investissement par exemple**
  - ✓ Coût d'investissement total étalé sur 30 ans : prorata mètre linéaire ;
  - ✓ Paiement de l'ACI dès le 1er mètre linéaire versé dans les nouveaux bâtiments ou nouveaux rayonnages.

• **EVALUATION DES CHARGES VALORISEES DANS LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018**  
• **DES COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE COMMUN DES ARCHIVES**

• L'application de la méthodologie rappelée ci-dessus, aux mètres linéaires constatés après récolement réglementaire pour chaque commune se traduit par la valorisation des charges suivantes au sein des AC 2018 :

*Estimation de la compensation financière pour l'année 2018*

Commune	BRUGES	PESSAC	BORDEAUX
---------	--------	--------	----------

Mètres linéaires	322 mLin.	846 mLin.	11 400 mLin.
------------------	-----------	-----------	--------------

<b>Forfait Fonctionnement</b>	<b>101,1 € / mLin. / an</b>	<b>32 559 €</b>	<b>85 544 €</b>	<b>1 152 724 €</b>
dont frais généraux et personnel	89,8 € / mLin. / an	28 924 €	75 994 €	1 024 031 €
dont entretien courant des espaces de stockage	11,3 € / mLin. / an	3 635 €	9 550 €	128 693 €

<b>Charges de structure</b>	-	1 231 €	1 711 €	23 054 €
Forfait charges de structure		3,78%	2,00%	2,00%

OPTION culturelle	-	NON	NON	OUI
<b>Option culturelle</b>	<b>6,2 € / mLin. / an</b>	- €	- €	<b>70 473 €</b>

<b>Coût facturé sur l'AC Fonctionnement</b>	<b>33 790 €</b>	<b>87 255 €</b>	<b>1 246 251 €</b>
---	-----------------	-----------------	--------------------

Coût d'investissement annualisé (s/30 ans)	- €	- €	- €
Mètres linéaires occupés	- €	- €	- €
<b>Coût facturé sur l'AC d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

• ***Mutualisation – Cycle 3***



## □Contexte

•Quatre communes se sont inscrites dans ce 3ème cycle de la mutualisation:

- Bègles
- Floirac
- Lormont
- Le Taillan-Médoc

•Les communes de Bègles, Floirac et le Taillan-Médoc ont poursuivi la mutualisation entamée dans les cycles précédents.

•La commune de Lormont entame la démarche de mutualisation dans ce cycle 3

### •DOMAINES MUTUALISES PAR COMMUNE AU CYCLE 3

- BEGLES : FINANCES
- FLOIRAC : PARC MATERIEL ROULANT
- LORMONT : RESSOURCES HUMAINES (prévention)
- LE TAILLAN-MEDOC : ESPACES VERTS ; BÂTIMENTS – STRATEGIE IMMOBILIERE ; RESSOURCES HUMAINES (vie associative)

•AU TOTAL 8,9 ETP SERONT MUTUALISES AU CYCLE 3

Chiffrage Total		Exercice 2018	Base CA 2016
Nombre d'ETP mutualisés	5,50		

FIMUT DU CYCLE 3					
	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
<b>Coût réels des ETP</b>  <b>186 561</b>	<b>1</b>	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)		253 846	184 167
		EPI / habillement			0
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives		2 796	2 394
<b>Charges directes réelles de fonctionnement</b>  <b>2 769</b>	<b>2</b>	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		FINANCES		2 769	2 769
<b>Coûts de renouvellement des immobilisations</b>  <b>0</b>	<b>3</b>	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		FINANCES			
<b>Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments</b>  <b>3 889</b>	<b>4</b>	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).			
		FINANCES		5 533	3 889
<b>Forfait charges de structure</b>  <b>14 752</b>	<b>5</b>	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
			7,63%		14 752

<b>Total révision AC Cycle 3</b>
<b>207 971</b>

<b>ACI</b>	<b>ACF</b>
<b>0</b>	<b>207 971</b>

MINORATION TOTALE du P5 au Cycle 3 -120 231

<b>ACF du cycle 3 nette</b>	<b>87 741</b>
-----------------------------	---------------

Nota Bene: Le Fimut sera revu au 1er janvier 2020 afin d'intégrer la valorisation de 0,5 ETP de catégorie A. Cela impactera l'ensemble des postes de calcul, notamment le taux du forfait de charges de structure.

**Chiffrage Total**

Exercice 2018

Base CA 2016

Nombre d'ETP mutualisés

1,10

<b>FIMUT DU CYCLE 3</b>					
	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
<b>Coût réels des ETP</b> 35 475	1	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)			35 244
		EPI / habillement			0
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives			231
<b>Charges directes réelles de fonctionnement</b> 155 361	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		Economie			
		Logement politique de la ville			
		Parc matériel moyens généraux			155 361
<b>Coûts de renouvellement des immobilisations</b> 158 672	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		Bâtiments			
		Matériel roulant			157 124
		Matériels non roulant			
		Frais financiers			1 548
<b>Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments</b> 2 470	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).			
		Economie			
		Logement politique de la ville			
		Parc matériel moyens généraux			2 470
<b>Forfait charges de structure</b> 3 866	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
		<b>le P5 est celui du cycle 1</b>	2%	3 866	3 866

<b>Total révision AC Cycle 3</b>
<b>355 843</b>

<b>ACI</b>	<b>ACF</b>
<b>157 124</b>	<b>198 720</b>

**Chiffrage Total**

Exercice 2018      Base CA 2016

Nombre d'ETP mutualisés     

<b>FIMUT DU CYCLE 3</b>					
	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
<b>Coût réels des ETP</b> <b>44 733</b>	<b>1</b>	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)			44 733
		EPI / habillement			
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives			0
<b>Charges directes réelles de fonctionnement</b> <b>1 974</b>	<b>2</b>	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		SI			1 974
<b>Coûts de renouvellement des immobilisations</b> <b>594</b>	<b>3</b>	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		Matériel SI			260
		Véhicule			334
		Frais financiers			0
<b>Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments</b> <b>214</b>	<b>4</b>	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).			
		RH Prévention			214
<b>Forfait charges de structure</b> <b>6 701</b>	<b>5</b>	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
		<b>14,28%</b>			<b>6 701</b>

<b>Total révision AC Cycle 3</b>
<b>54 216</b>

<b>ACI</b>	<b>ACF</b>
<b>594</b>	<b>53 621</b>

Chiffrage Total					
				Exercice 2018	Base CA 2016
Nombre d'ETP mutualisés	1,15				
Nombre d'ETP toute ville					
	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
<b>Coût réels des ETP</b>  <b>40 674</b>	<b>1</b>	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012) <b>Gardien stade EV</b>		70 299	40 422
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives		438	252
		EPI / Habillement			
<b>Charges directes réelles de fonctionnement</b>  <b>16 658</b>	<b>2</b>	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		<b>Bâtiments foncier</b>		0	0
		<b>Espaces verts</b>		16 658	16 658
<b>Coûts de renouvellement des immobilisations</b>  <b>3 311</b>	<b>3</b>	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		Matériel roulant espaces verts		2 192	2 192
		Matériel non roulant espaces verts		1 037	1 037
		Frais financiers		82	82
<b>Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments</b>  <b>243</b>	<b>4</b>	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Pour info, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole).			
		<b>Bâtiments foncier</b>		32	32
		<b>Espaces verts</b>		211	211
<b>Forfait charges de structure</b>  <b>1 151</b>	<b>5</b>	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
		cf onglet P5	2%	1 151	1 151
<b>Total révision AC</b>		<b>Total révision ACI</b>		<b>Total révision ACF</b>	
<b>62 037</b>		<b>3 311</b>		<b>58 726</b>	

- ***Révision du niveau de service***



## □Contexte

•Les contrats d'engagements ainsi que les conventions de création de services communs prévoient la possibilité de faire évoluer le niveau de service sur un domaine mutualisé, à la hausse ou à la baisse, et posent un cadre relativement souple, basé sur la négociation avec la commune.



- A ce stade, il s'agit **de régulariser les évolutions de niveaux de service qui sont intervenues entre le cycle 1 de la mutualisation et la rentrée 2017 : les « coups-partis »**
- La régularisation des coups-partis aura un impact budgétaire sur les budgets communaux 2018 via :**
- L'ajustement des attributions de compensation**
- Les remboursements de frais (sauf si ouverture des crédits dès 2017)**

•Augmentation ou diminution du niveau d'engagements	•Ex : modifications des fréquences de passage pour la propreté – suppression de la collecte des déchets verts
•Extension ou diminution du nombre de matériels (hors renouvellement) et évolution de gamme	•Ex : nouvelles dotations suite à la création de classes dans les écoles
•Augmentation ou diminution d'espaces publics ou d'équipements en gestion par les services communs	•Ex : nouveaux parcs, nouveaux équipements publics, extension ou nouveaux bâtiments
<b>Hors périmètre</b>	
•Dynamique des charges	•Ex : glissement vieillesse technicité, mesures réglementaires RH (PPCR)
•Le renouvellement du matériel à usage communal •(hors changements de gamme)	•Ex : véhicules de la police municipale
•Le renouvellement et toutes évolutions du matériel à usage des services communs	•Ex : renouvellement des balayeuses
<b>Autres</b>	
•Prise en compte des scories (correctifs pour les cycles à venir)	
•Demandes exceptionnelles (dépenses ponctuelles)	

•Même méthode que celle appliquée pour les cycles de mutualisation à savoir : chiffrage sur la base des principes financiers établis par les délibérations du 29 mai 2015, du 25 septembre 2015 et du 21 octobre 2016

•Pour calculer l'impact de la mutualisation sur l'attribution de compensation à sa juste valeur, les coûts des services mutualisés sont évalués à partir de 5 postes (art D 5211.16 du CGCT)

1	2	3	4	5
<p><b>Coût des ETP</b></p> <p>coût réel des équivalents temps plein transférés par les communes (salaires chargés + prestations sociales ou collectives)</p>	<p><b>Charges réelles directes du service</b></p> <p>Charges <u>directes réelles de fonctionnement</u> indispensables à l'activité <u>propre</u> du service</p>	<p><b>Coût de renouvellement des immobilisations</b></p> <p>Déterminé sur la base d'un coût de renouvellement annualisé (véhicules, matériels, bâtiments transférés...)</p>	<p><b>Forfait dépenses d'entretien par m<sup>2</sup></b></p> <p>Forfait entretien des bâtiments non transférés par m<sup>2</sup> et par agent transféré</p>	<p><b>Forfait charges de structure</b></p> <p>Comprend les assurances, ... Est dégressif de 15% à 2% en fonction du périmètre du transfert des fonctions supports</p>

•Le montant des révisions de niveau de service intégré dans les attributions de compensation :

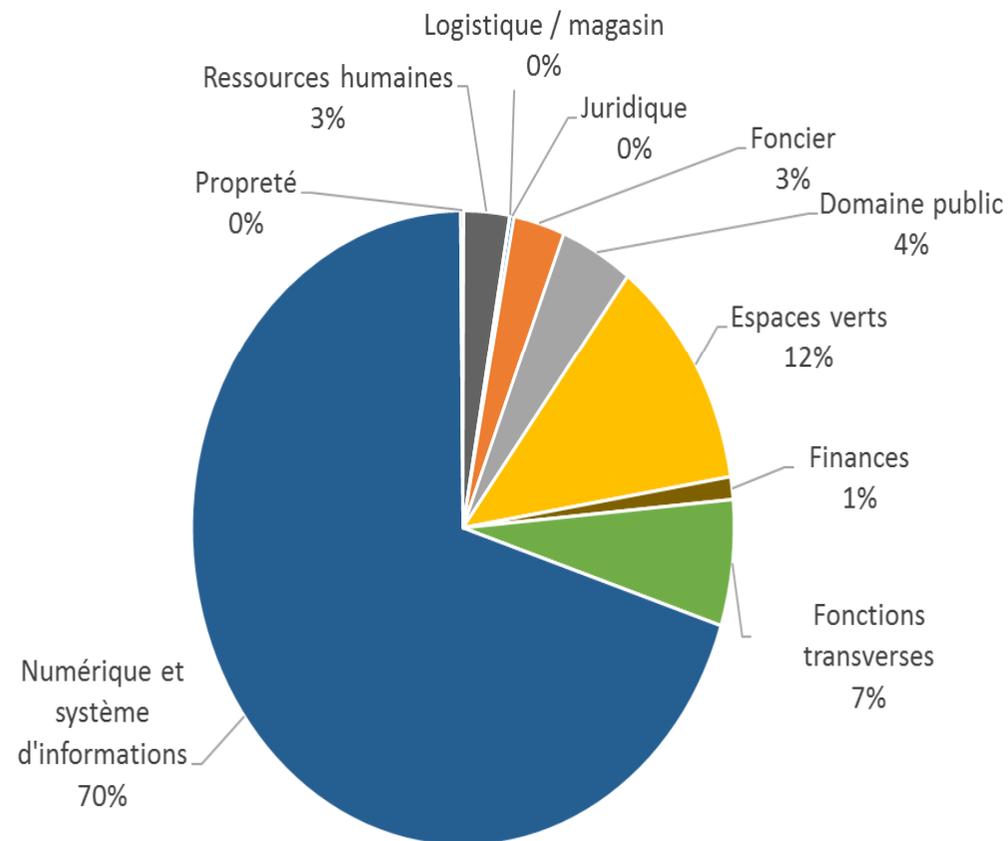
▪Atteignent 1,1 M€ au total ≈ 1,2% du montant net total des AC.

▪47% du total des RNS dites « coups partis » sont imputées en AC à la section d'investissement

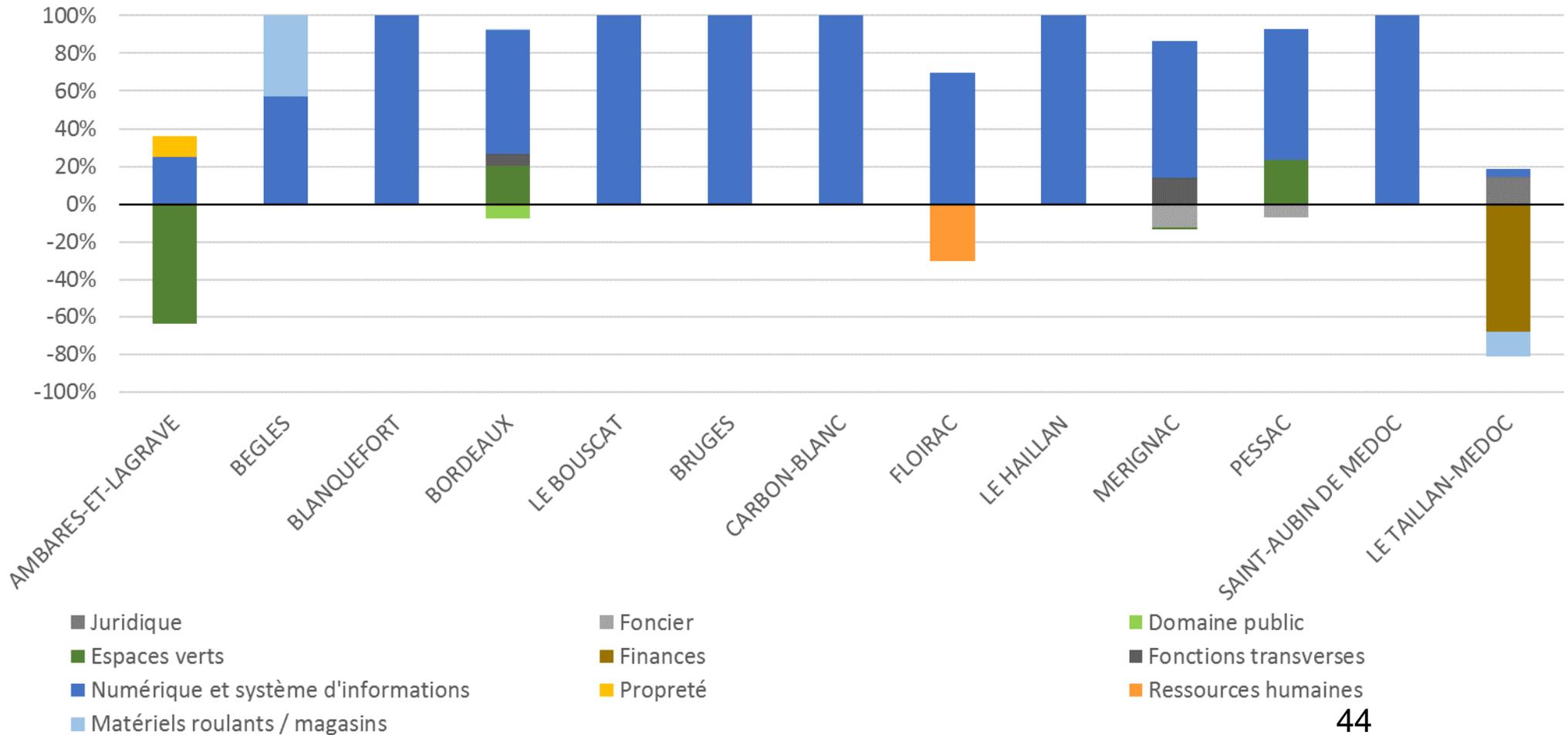
▪70% des RNS concernent le service commun numérique et système d'information (équipements numériques, ...)

Communes	2018_Mutualisation Révision des niveaux de services			
	Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole	
	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement
AMBARES-ET-LAGRAVE	3 980			10 636
BEGLES	373	715		
BLANQUEFORT	1 941	608		
BORDEAUX	268 686	442 371		
LE BOUSCAT	13 894	17 850		
BRUGES	7 101	17 253		
CARBON-BLANC	9 280	1 639		
FLOIRAC	79 941			28 147
LE HAILLAN	21 086			5 338
LORMONT				
MERIGNAC	85 176	133 693		
PESSAC	35 892	45 539		
SAINT-AUBIN DE MEDOC	4 375	1 845		
LE TAILLAN-MEDOC	677			16 128
<b>TOTAL</b>	<b>532 402</b>	<b>661 513</b>	<b>0</b>	<b>60 249</b>

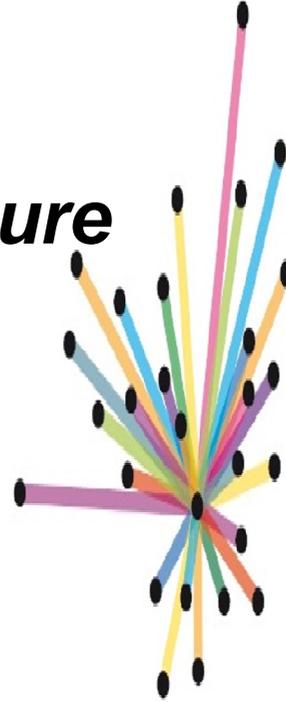
### Ventilation des RNS par domaine au prorata (montant par domaine/montant total des RNS)



Ventilation des RNS "coups partis" par domaine et par commune  
(en % des RNS totales de chaque commune)



• ***Révision taux de charges de structure***



## • Révision taux de charges de structure

Communes	Taux historique charges de structure transferts compétences	Taux théorique charges de structure mutualisation	Taux charges de structure mutualisation 2016	Taux charges de structure mutualisation 2017	2017_Taux charges de structure transferts compétences modifiés	Taux charges de structure mutualisation 2018	2018_Taux charges de structure transferts compétences modifiés	2018_Régularisation des charges de structures du fait de la mutualisation
Ambarès et Lagrave	25%	15%	7,17%	3,39%	13,39%	3,39%	13,39%	inchangé
Ambès	25%	15%	15,00%	2,00%	12,00%	2,00%	12,00%	inchangé
Artigues près Bordeaux	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Bassens	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Bègles	25%	15%	14,00%	12,00%	22,00%	7,63%	17,63%	régularisation à faire
Blanquefort	25%	15%	15,00%	3,00%	13,00%	3,00%	13,00%	inchangé
Bordeaux	25%	15%	2,00%	2,00%	12,00%	2,00%	12,00%	inchangé
Bouliac	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Le Bouscat	25%	15%	3,52%	3,52%	13,52%	3,52%	13,52%	inchangé
Bruges	25%	15%	3,78%	3,78%	13,78%	3,78%	13,78%	inchangé
Carbon Blanc	25%	15%	15,00%	12,00%	22,00%	12,00%	22,00%	inchangé
Cenon	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Eysines	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Floirac	25%	15%	2,00%	2,00%	12,00%	2,00%	12,00%	inchangé
Gradignan	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Le Haillan	25%	15%	15,00%	14,29%	24,29%	14,29%	24,29%	inchangé
Lormont	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Martignas sur Jalle	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Mérignac	25%	15%	2,63%	2,63%	12,63%	2,63%	12,63%	inchangé
Parempuyre	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Pessac	25%	15%	2,00%	2,00%	12,00%	2,00%	12,00%	inchangé
St Aubin de Médoc	25%	15%	9,00%	9,00%	19,00%	9,00%	19,00%	inchangé
St Louis de Montferran	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
St Médard en Jalles	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
St Vincent de Paul	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Le Taillan Médoc	25%	15%	2,00%	2,00%	12,00%	2,00%	12,00%	inchangé
Talence	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé
Villenave d'Ornon	25%	15%	15,00%	15,00%	25,00%	15,00%	25,00%	inchangé

- ***Synthèse générale***



Communes	2017_Atributions de compensation révisées				2018_Transfert de compétences Espaces dédiés à tout mode de déplacement				2018_Transfert de compétences Vélos				2018_Mutualisation Archives				2018_Mutualisation Révision des niveaux de services				2018_Mutualisation Cycle 3				2018_Régularisation_taux_charge_structure				2018_Atributions de compensation révisées nettes			
	2017_Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		2017_Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		2018_Atribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		2018_Atribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole					
	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement	Atribution de compensation investissement	Atribution de compensation fonctionnement				
AMBÈRES-ET-LAGRAVE	227 119	1 270 569			15 281	2 173										3 980				10 636							246 690	1 262 106				
ANDES	16 337		1 704 369		5 366	1 088																					21 703	-				
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	155 282		81 115		2 771	5 685																					158 053	-				
BASSENS	33 658		3 288 207		3 413	3 480																					36 971	-				
BEGLES	623 692	1 414 925			7 886	1 433															87 740						631 951	1 502 198				
BLANQUEFORT	333 557			5 741 661		6 721																					367 201	-				
BORDEAUX	14 274 916	47 391 828			9 549	1 196			52 783		28 096		1 246 251			268 686	442 371										14 805 934	49 053 551				
BOULIAC	22 900			237 500																							24 212	-				
LE BOUSCAT	584 136	5 691 915			1 422	1 071																					599 452	5 710 836				
BRUGES	400 391	1 991 063			1 386	1 131						33 790				13 894	17 850										408 878	2 043 237				
CARSON-BLANC	80 082		196 512		1 551	3 307										7 101	17 253										80 923	-				
CENON	107 492	1 489 530			6 980	17 555										9 280	1 639										113 572	1 507 085				
EYSINES	39 987	2 039 318			8 914	17 105																					48 901	2 056 423				
FLORAC	319 408	2 532 962			7 960	14 631										79 941				28 147	157 124	198 720					564 433	2 718 166				
GRADIGNAN	61 532	1 492 800			12 132	22 062																					73 664	1 514 882				
LE HALLAN	160 703			1 028 721		8 998	14 151									21 086											190 787	-				
LORMONT	194 696	273 699			6 981	15 232															594						202 271	342 552				
MARTIGNAS-SUR-JALLE	19 268			1 883 007		3 499	5 159																				22 767	-				
MERIGNAC	1 054 125	5 079 611			49 941	6 430										85 176	133 693										1 189 242	5 219 734				
PARTEMPIVRE	39 322	657 732			3 856	6 858																					43 178	663 590				
PESSAC	885 339	9 503 694			20 434	2 527							87 255			35 892	45 539										941 665	9 639 015				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	109 441	1 488 282														4 375	1 845										113 816	1 490 127				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	563	1 861 815																									563	1 861 815				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	599 948		2 589 563		67 587	94 600																					667 535	-				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	2 518	102 524			885	351																					3 503	102 875				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	109 116	2 452 542			18 911	2 374																					132 015	2 497 514				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	345 656	5 889 159			4 417	7 890										677					16 128	3 311	58 726				350 073	5 897 049				
SAINTE-GENEVIEVE-DE-MEDOC	112 532	1 893 419				8 074																					118 824	1 701 493				
TOTAL	20 913 616	92 641 387	-	16 750 655	328 937	263 211	-	-	52 783	-	28 096	-	1 367 297	-	-	532 402	661 513	-	60 249	161 029	398 807	-	-	-	-	-	21 988 767	95 108 248				

**DETAILS PAR COMMUNES  
DES ESPACES DEDIES A TOUS MODES DE DEPLACEMENTS  
TRANSFERES A BORDEAUX METROPOLE**

Glossaire :

DP : domaine public

CR : chemin rural

BM : Bordeaux métropole

sente : sentier ou petite voie de communication

desserte (d'habitation) : voie de desserte d'au moins 2 maisons

**COMMUNE DE AMBARES ET LAGRAVE**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>surface cheminement</b>	<b>surface place</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
chemin en face du chemin de bernatet	DP	70	280		dessert 3 maisons	oui
chemin de brechet	DP	277	2 200		desserte habitat	oui
chemin de coude	DP	300	2 190		desserte habitat puis promenade	oui pour partie
chemin de durandean	DP	145	1 580		maillage rue de Sabourain / RD113 / av du Roy	oui
chemin de la grave	DP	25	350		dessert habitat puis chemin de forêt	oui pour partie
chemin de la mouline	DP	70	280		dessert habitat	oui pour partie
chemin de la mouline nord	DP	135	970		dessert habitat	oui pour partie
chemin de la palue de beaujet	DP	125	910		dessert habitat puis chemin de forêt	oui pour partie
chemin de la palue de la blanche	DP	570	4 840		dessert habitat puis agricole	oui pour partie
chemin de la palue de sabarèges	DP	150	1 020		dessert habitat puis agricole	oui pour partie
chemin de l'œil du pas	DP	210	1 360		dessert habitat puis agricole	oui pour partie
chemin de maransins	DP	315	3 000		desserte locale	oui
chemin de merle	DP	315	2 200		desserte locale	oui
chemin de peychaud	DP	140	1 090		dessert 1 habitation + maillage	oui
chemin de picon	DP	195	1 270		dessert habitat puis agricole	oui pour partie
chemin de ribeyrottes	DP	24	120		dessert habitat	oui
chemin de saint denis	DP	77	410		dessert habitat puis agricole	oui pour partie
chemin de sauvin	DP	87	630		dessert habitat	oui
chemin des coutins	DP	110	880		dessert habitat et maillage	oui
chemin des placeots	DP	145	780		dessert 2 maisons	oui pour partie
chemin des places	DP	205	1 090		dessert habitat	oui
chemin du bois de la blanche	DP	112	360		dessert habitat	oui
chemin du chêne vert	DP	100	500		dessert habitat	oui
chemin du moulin	DP	260	2 080		dessert habitat	oui

COMMUNE DE AMBARES ET LAGRAVE						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface cheminement	surface place	Observations	Maptam oui/non
chemin rural de la hourcade	DP	85	340		dessert habitat	oui
impasse bernatet	DP	125	1 050		dessert habitat	oui
impasse de la libération	DP	32	160		maillage	oui
impasse de pelet	DP	215	1 500		dessert habitat	oui
impasse des blandats	DP + parcelles communales	180	1 500		dessert habitat	oui
impasse des places	DP	138	1 100		dessert habitat	oui
impasse du maréchal foch	DP	45	380		dessert 2 maisons	oui
passage piéton Bassens / Sabarèges	DP	35	180		maillage, souterrain sncf	oui
rue de saint laurent	DP	220	1 760		dessert habitat	oui
<b>TOTAL</b>			<b>38 360</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE AMBES						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
chemin des grillons (lotissement des grillons)	parcelle communale	360	5 040		dessert jardins partagés et	oui
chemin de camus	DP	245	1 600		dessert 2 habitations	oui
voie de la ZI du bec	DP	335	4 020		desserte d'activités	oui
place du XI novembre	DP				desserte et maillage	oui
<b>TOTAL</b>			<b>10 660</b>	<b>2 000</b>		

**COMMUNE DE ARTIGUES PRES BORDEAUX**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>surface cheminement</b>	<b>surface place</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
allée de bétailhé	DP + parcelles commune	112	840		desserte médiathèque + maillage doux	oui
allée de gascogne	parcelle communale	135	1 400		desserte activités	oui
place du parc	parcelle communale			2 030	accès commerces+chemin	oui parcelle 213 partie minérale
jonction blaise pascal / bid des oiseaux	parcelle communale	110	665		maillage piéton	oui
<b>TOTAL</b>			<b>2 905</b>	<b>2 030</b>		

**COMMUNE DE BASSENS**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/ statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>Surface cheminements</b>	<b>Surface places</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
chemin de Belloc	DP	160	800		maillage urbain	oui
chemin de La Barre	DP	360	2 340		maillage piéton	oui
rue (et chemin) du Lavoir	DP /CR	470	2 960		desserte habitations puis maillage piéton	oui
Chemin de Beauval	DP	220	2 310		maillage modes doux	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>8 410</b>	0		

COMMUNE DE BEGLES						
Espaces publics	domanialité/statut	linéaire	Surface cheminement	surfaces places	Fonction	Maptam oui/non
Glossaire :	DP	125	1 125		voie cyclable+maillage urbain	oui
allée des Cheminots	parcelles communales	305	3 965		desserte + maillage	oui
impasse Baby	DP	60	225		desserte habitat+maillage piéton	oui
impasse Dilly	DP/CR	38	115		desserte habitat	oui
rue Colado Vilalba	DP+parcelle communale	270	2 970		desserte habitat	oui
rue de la Capitainerie	parcelles communales	140	1 430		desserte habitat	oui
rue des Morutiers	parcelle communale	90	1 100		desserte habitat	oui
rue Jacqueline Auriol	parcelles communales	150	2 250		desserte habitat	oui
rue de Bray	DP + parcelle communale	230	2 190		desserte habitat	oui
rue De Sousa Mendes	DP BM, parcelles communales et vilogia	90	1 145		desserte habitat	oui pour partie la communale
piste cyclable de Laudinat à Leclerc	parcelle communale	135	285		maillage modes doux	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENT</b>			<b>16 800</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE BLANQUEFORT						
Espaces publics	Domanialité/ statut	Linéaire	Surface	Surface places	Fonction	Maptam oui/non
			cheminement			
allée du Cournalet	DP/CR	170	850		desserte habitat + maillage doux	oui
chemin des Palus	DP/CR	700	2 100		maillage coté Blanquefort	oui
chemin rural 39	DP/CR	170	1 275		desserte habitat+maillage	oui
chemin rural 050	DP/CR	345	2 175		maillage urbain	oui
chemin rural 057	DP+parcelle ville	130	520		maillage urbain piétons cycles	oui
rue Alcide Eyquem	DP/CR	560	4 480		desserte habitat+maillage	oui
rue Alfred de Musset	DP/CR	620	4 650		maillage limite métropole	oui
rue Blaise Pascal	DP/CR	255	2 675		desserte habitat+maillage	oui
rue de Belgique	DP/CR	150	1 500		desserte habitat+maillage	oui
rue de Bellevue	DP/CR	160	800		desserte habitat+maillage	oui
rue de Cantelaude (hors partie boisé)	DP/CR	245	1 960		desserte habitat	oui pour partie
rue de Fongravey	DP/CR	400	4 000		maillage urbain	oui
rue de Gaulac	DP/CR	165	990		desserte habitat+maillage	oui
rue de Grattecap	DP/CR	440	4 500		desserte habitat+maillage	oui pour partie
rue de Perric	DP/CR	400	2 600		desserte habitat+maillage	oui
rue de la Plantille	DP/CR	70	745		desserte d'habitat	oui
rue Terre noire	DP/CR	1 450	11 600		desserte habitat+maillage	oui
rue des Jardins	DP/CR	260	1 690		desserte habitat+maillage	oui
rue des Tuilières	DP/CR	366	2 930		desserte d'habitations impasse	oui
rue des Vignes	DP/CR	240	1 130		desserte habitat+maillage	oui

COMMUNE DE BLANQUEFORT						
Espaces publics	Domanialité/ statut	Linéaire	Surface	Surface places	Fonction	Maptam oui/non
			cheminement			
rue du clos Cardinal	DP/CR	195	780		desserte habitat+maillage	oui
rue du Manège	DP/CR	450	4 500		séquence desserte habitat	oui
rue Geles	DP/CR	240	1 920		desserte habitat+maillage	oui
rue Buffon	DP/CR	265	3 045		desserte habitat+maillage	oui
rue Colbert	DP/CR	450	2 925		desserte habitat+maillage	oui
rue JJ Rousseau	DP/CR	365	3 395		desserte habitat+maillage	oui
rue Jeanne D'arc	DP/CR	500	5 000		desserte habitat+maillage	oui
rue Joachim du Bellay	DP/CR	1 230	9 225		desserte d'habitations	oui
rue Maryse Bastié	DP/CR	840	7 140		desserte + maillage >rue Buffon	oui pour partie
rue Nicolas Boileau	DP/CR	1 750	13 125		desserte habitat+maillage	oui
rue Paul Leglise	DP/CR	830	8 965		desserte habitat+maillage	oui
rue Paul Verlaine	DP/CR	275	2 335		desserte habitat+maillage	oui
rue Pierre de Ronsard	DP partagé avec Le Pian	285	855		habitat parcelle n°16	oui
rue Voltaire	DP/CR	290	1 160		desserte habitat+maillage	oui
rue des Sables	DP/CR	445	3 380		desserte+maillage prévoir régularisations privées en rives	oui
rue de Cantenac	DP	340	4 150		desserte +maillage	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>125 070</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE BORDEAUX					
Espaces publics	Domanialité/statut	Surfaces cheminements	Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
places Canteloup/Ménard part piétonne (st Michel)	DP		4 955	fonction principale déplacement	oui
place Dauphine	DP		307	fonction principale déplacement	oui
place Galiène	parcelle communale 68		227	placette/extension de trottoir	oui
place de langalerie	DP + parcelle communale		716		oui
place des Martyrs/place du Pradeau	DP		275	parvis église st Seurin	oui
place Mitchell	DP		368	anneau central piéton	oui
place Montaud	DP		251	parvis d'école	oui
place Ozanam ( îlots centraux)	DP		241	fonction principale déplacement	oui
place du XIV juillet	DP		200	fonction principale déplacement	oui
Passage des Maronniers	parcelle communale		572	desserte habitation	oui
place Jean Cayrol	parcelle communale		3 390	desserte+maillage piéton	oui
place des cèdres ( îlots centraux)	DP		146	desserte habitation	oui
place de l'église St Augustin	DP		3 743	parvis d'équipement parcelle160	oui
place des tridons	DP		142	fonction principale déplacement	oui
place St Christoly	DP		753	fonction principale déplacement	oui
parvis église Ste Eulalie	DP		200	extension de trottoir	oui

COMMUNE DE BORDEAUX					
Espaces publics	Domanialité/statut	Surfaces cheminements	Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
place Tartas	DP		402	fonction principale déplacement	oui
square Jean Wauthier	DP		357	fonction principale déplacement	oui
<b>TOTAUX</b>		0	<b>17 245</b>		

COMMUNE DE BOULIAC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Fonction	Maptam oui/non
place chevelaure	DP	45	270		rue desserte d'habitat + maillage rue de l'église et chemin de l'Hermitage (hors parc de l'église)	oui
chemin rural au bout du chemin de laffue	DP + parcelles privées	180	900		dessert habitat puis promenade	oui pour partie
impasse de mélac	DP	155	1 010		dessert habitat	oui jusqu'au DP
sentier du costeriuou	DP	120	480		dessert habitat	oui pour la partie publique revêtue
chemin rural en bout du chemin de l'île	DP	70	550		dessert habitat	oui
<b>TOTAL</b>			<b>3 210</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE BRUGES						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
Chemin de Labatut	DP/CR	380	3 080		Dessert habitat et activités	oui
Passage Abel Bonnet	Parcelles ville	45	225		Maillage doux	oui
<b>TOTAL</b>			<b>3 305</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE CARBON BLANC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surfaces cheminements	Surfaces places	Fonction	Maptam oui/non
Allée Jean Lamothe	DP		750		desserte d'habitations	oui
Allée de l'Abbé Pellissier	parcelle communale+ bande privée		125		desserte d'habitations régularsat°foncière n°55	oui
Place de la Libération	DP			1 100	place piétonne traversante	oui
Rue Emile Combes	DP/CR+parcelle BM	120 (DP)	1 320		desserte + maillage	oui
<b>TOTAL</b>			<b>2 195</b>	<b>1 100</b>		

COMMUNE DE CENON						
Espaces publics	Domanialité/ statut	Linéaire	Surfaces cheminements	Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
Allée Charlotte Lescure	parcelle communale		470		maillage piéton	oui
Allée Berthe Lapeyrade	parcelle communale		500		maillage piéton	oui
Allée Simone Buluguet	parcelle communale		480		accès équipement public	oui
Rue Fernand Laurent	DP	95	950		maillage urbain	oui
Venelle de la Libération	DP	78	390		maillage urbain	oui
Venelle rue de la Paix	parcelle communale		85		maillage piéton	oui
Impasse Pelletan	DP	60	450		desserte d'habitat	oui
Venelle des Bories	parcelle communale	95	340		chemin piétons	oui
Route de Bellefonds	parcelle communale	160	960		desserte d'habitations	oui
Place du 14 juillet	DP		1 190		ilôt traversant	oui
Piste cyclable Carnot	parcelle communale		800		chemin piéton Palmer - Buttinière	oui
Place de l'Eglise allée st romain	DP		2 640		maillage urbain	oui
Parvis commercial av G Clémenceau	parcelles communales		3 750		fonction de déplacement	oui
Ilot place Bellevue	DP		370		large ilot planté (voirie déjà BM)	oui
<b>TOTAL</b>			<b>13 375</b>			

COMMUNE D'EYSINES						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface cheminement	surface place	Observations	Maptam oui/non
Allée de Campuch	communales et CUB	180	1 100		desserte habitat	oui pour la partie commune
Allée de Cantinoles	DP/CR	190	1 140		desserte habitat	oui
Allée du Fourat	DP/CR	90	630		desserte habitat	oui
Chemin des Gleyses	DP/CR	165	580		séquence desserte habitat	oui
Chemin du moulin du Plassan	DP/CR	225	2 100		maillage + desserte	oui
CR du Moulin blanc	DP / CR	210	1 890		dessert une activité commerciale	oui trafic non négligeable
CR n°27	DP/CR	70	230		maillage piéton	oui
CR n°51	DP + parcelles privées /CR	60	210		impasse desserte habitat	oui
Rue de Carès	DP/CR	360	1 910		desserte habitat	oui
Rue de la Biscuiterie	DP/CR	142	510		desserte+maillage	oui
Rue de la Lande blanche	DP/CR	440	3 330		maillage	oui
Rue de l'Estey	DP/CR	685	5 200		dessert habitat et maillage	oui
Rue du Prado	DP/CR	315	2 680		desserte habitat	oui la partie CR
Rue Michel	DP/CR	135	610		maillage	oui
<b>TOTAL</b>			<b>22 120</b>	<b>0</b>		

**COMMUNE DE FLOIRAC**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>Surfaces cheminements</b>	<b>Surfaces places</b>	<b>Fonction</b>	<b>Maptam oui/non</b>
Place Belle Croix-sentier	DP	65	195		maillage piéton	oui
Sentier Dupas-Pelletan	DP		270		maillage piéton	oui
Mail Libération	parcelles communales	345	5 295		déplacement piéton	oui
chemin parallèle voie Eymet	parcelles communales (AZ3115, 307, AY446 et 491 pour partie)	320	11 140		déplacement piéton cycles	oui
<b>TOTAL</b>			<b>16 900</b>			

COMMUNE DE GRADIGNAN						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surfaces cheminements	Surfaces plantées	Fonction	Maptam oui/non
Allée de Titoy	DP/CR	277	1 246		desserte habitat+maillage	oui
Allée des Chartreux	parcelles privées cub et commune	145	1 087		desserte habitations	oui
Allée Raymond Mirande	parcelle communale / CR		500		passages en îlot	oui
Allée Offenbach	parcelle communale	196	2 156		desserte habitat	oui
Chemin de Bragues	DP limite métropole / CR	638	4 466		desserte habitat	oui
Chemin de la Crabette	DP/CR	402	4 422		maillage viaire	oui
Chemin de la Ragaille	DP/CR	251	1 330		maillage doux	oui
Chemin de Lartigues	DP limite métropole / CR	303	1 060		desserte d'habitat	oui
Chemin de l'Oeil du caillou	DP / CR	390	1 750		dessert habitat puis promenade	oui pour partie
Chemin de L'Oustaou	DP/CR	260	2 158		desserte+maillage	oui
Chemin de Marroy	DP/CR	268	2 144		desserte+maillage	oui
Chemin de Roux	DP limite métropole / CR	118	590		desserte habitat	oui
impasse d'Ornon	DP/CR	94	865		desserte habitat	oui
Impasse du Courneau	DP/CR	317	1 743		desserte habitat	oui
Piste cyclable allée de Chamber	DP/CR	145	1 957		maillage cyclable	oui
Rue de Brannes	DP/CR	138	690		desserte+maillage	oui
Rue des Lilas	DP/CR	174	957		desserte+maillage	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>29 121</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DU BOUSCAT						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
Impasse Henry Yvonnet	DP/CR	141	850		desserte habitat	oui
Impasse Manes	DP/CR	51	400		desserte habitat	oui
Impasse de la Ferme	DP	95	807		desserte habitat	oui
Impasse des Tribunes	DP	56	476		desserte habitat +maillage	oui
Impasse du Bois	DP	32	256		desserte habitat	oui
Impasse Climenet	DP	40	280		desserte habitat	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>3 069</b>			

COMMUNE DU HAILLAN						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire (m)	Surfaces cheminements	Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
chemin de Bos	DP	130	546		rue résidentielle	oui
chemin de la gravière	DP+ parcelle cub	150	1 875		desserte d'habitations	oui
chemin de la Morandière	DP	60	252		cheminement piéton	oui
chemin de la sablière	multiple public	155	1 550		maillage+desserte	oui
chemin de Menespey	DP	90	522		desserte d'habitations	oui
chemin de Robert	DP	190	950		maillage urbain piéton	oui
chemin des tourterelles	DP	65	280		chemin piéton/maillage	oui
chemin du broustera	DP	445	2 225		desserte +maillage urbain	oui
chemin du ruisseau	DP+parcelle commune	300	1 650		desserte d'habitations	oui
passage des arts	parcelle communale		400		passage piéton/maillage	oui
place François Mitterand	parcelles communales			2 100	à vocation principale piétonne	oui
rue Alcide Vergne	DP	65	390		passage piéton	oui
rue de Menespey	DP+privé	385	4 042		maillage urbain	oui
Chemin des écoliers	parcelle communale		360		maillage piéton	oui
Place Henri Bos	DP			1 850	desserte équipements publics	oui
<b>TOTAL</b>			<b>15 042</b>	<b>3 950</b>		

COMMUNE DU TAILLAN MEDOC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface cheminement	surface place	Observations	Maptam oui/non
Allée de cazaous	DP + parcelles privées / CR	180	720		desserte locale	oui
Allée du gourdou	DP / CR	170	1 050		dessert habitat+maillage vers boetie et germignan	oui
Avenue de Labruyère	DP + parcelles commune / CR	800	6 000		maillage piéton	oui
Chemin de cournalet	DP / CR (limite communale)	430	2 150		dessert habitat puis forestier	oui pour partie
Chemin de la Belgique	DP / CR	550	2 750		dessert habitat	oui
Chemin de la gorge	DP / CR	250	1 125		dessert habitat	oui
Chemin de pradignan	DP / CR	250	1 150		dessert habitat et chemin forestier	oui pour partie
Chemin de Salzedo	DP	360	2 490		desserte habitat et maillage cyclable	oui en partie
Chemin des agrières	DP / CR	300	3 000		desserte locale	oui
Chemin des ardileys	DP / CR	680	2 720		dessert habitat+maillage	oui
Chemin des duragnes	DP / CR	430	2 580		dessert habitat	oui
Chemin profond	DP + parcelles commune	360	2 520		maillage	oui
Chemin rural n°206	DP	240	1 200		desserte habitat sur 240m	oui en partie
Chemin rural 208 rue de ginouilhac	DP / CR	340	1 360		dessert habitat	oui
chemin rural n°231	DP / CR	210	840		maillage doux	oui
entre Château Lavie et Château	Village du parcelle commune AO 68		465		maillage doux	oui

COMMUNE DU TAILLAN MEDOC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface cheminement	surface place	Observations	Maptam oui/non
Allée Claude Debussy	parcelles commune AY252, 254, 257,258,259, 288 et 289	240	1 128		desserte + maillage doux	oui
entre Gounod et Mozart	parcelle commune AY249		929		maillage doux	oui
entre Soulac et Franz Liszt	parcelle commune AR38		110		maillage doux	oui
entre Mozart et Vincent Scotto	parcelle commune AR70		64		maillage doux	oui
entre Houx et Genets	parcelle commune AI150		258		maillage doux	oui
Pré des Grillons (Offenbach)	parcelles commune AY274 et 277		243		maillage doux et trottoir	oui
Allée Fontaine Bleue	parcelle commune AY233	175	225		maillage doux	oui
Impasse louis Breguet	parcelles commune AY132 et AR246	70	1 671		desserte habitat	oui
Allée de Ginouilhac	parcelles commune AN 112 et AK690	380	2 473		dessert habitat	oui
Rue de la Chaunière	parcelles communes AK	190	2 249		dessert habitat	oui
entre Mendes France et Croix	parcelles commue AM332, 334, 338, 382, 384 et 386		2 142		maillage doux	oui
Pré des Grillons (V. Schoelcher)	parcelles commune AZ83, 91, 92, 97,98,99, AX289, 290, 291 et 295		1 523		maillage doux	oui
<b>TOTAL</b>			<b>45 135</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE LORMONT					
Espaces publics	Domanialité/statut	linéaire (m)	Surfaces cheminements	Observations	Maptam oui/non
chemin de la gardette	DP	118	710	maillage piéton	oui
chemin du bouleau	DP	50	175	séquence desserte d'habitations	oui
chemins Camus-Libération	parcelles communales AW1153 et 1152		475	maillage piéton	oui
impasse Bousquet	DP	56	335		oui
passage Carriet	DP	114	320	venelle de desserte d'habitations	oui
rue du Grand came	DP	153	1 685	desserte d'habitations+maillage	oui
voie n°10 Chemin du Tey	DP	130	845	la suite du chemin n'est pas revêtu	oui
voie n°9 Chemin Itey	DP	92	650	desserte d'habitations	oui
Rue de Pille Bourse	DP / CR	400	5 520	desserte d'habitations	oui
Chemin du Bouleau	DP / CR	45	200	dessert 2 maisons	oui en partie
Entre les rues Joualles, stade municipal et Lescalle	parcelles communales AX263 et AV217		1 932	maillage piéton	oui
Impasse Guilbaud (Bourg doyen)	DP / CR	25	37	desserte d'habitations	oui
Entre les rues Truffaut et A.Varda	parcelle communale AK158		390	maillage piéton	oui
Entre les rues G. Philippe et JL Barrault	parcelle communale AK533		457	maillage piéton	oui
Entre la place J Vilar et les rues JL Barrault et G. Philippe	parcelles communales AK161 et 162		815	maillage piéton	oui
Entre les impasses E Piaf et Coluche et la rue L Ferré	parcelles communales AK 153 et 516		528	maillage piéton	oui
Entre les rues Truffaut, Cocteau et Vian	parcelles communales AK152 et 157		565	maillage piéton	oui
<b>TOTAL</b>			<b>15 182</b>		

**COMMUNE DE MARTIGNAS**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire (m)</b>	<b>Surfaces cheminements</b>	<b>Surfaces places</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
Allée de la Prairie	DP	270	1 215		Desserte habitat	Oui jusqu'à parcelle AM143
Chemin "de Lataste"	DP	180	755		Desserte habitat	Oui jusqu'à parcelle AD166
Chemin "du cimetière" jusqu'à rue Dunant	DP	190	650		Maillage doux	Oui
Piste cyclable Chanterelle / Sweitzer	Parcelle communale	70	300		Raccourci cyclable	Oui
Piste cyclable des berges des Jalles	Parcelle communale	540	2 160		Lien cyclable interquartiers	Oui
Chemin Blanc entre Sapinettes et Lilas	Parcelles communale	440	3 310		maillage doux	Oui hors parcelle privée
<b>TOTAL</b>			<b>8 390</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE MERIGNAC						
Espaces publics	Domanialité/statut			Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
		Linéaire (m)	Surfaces cheminement			
allée des Chènes	DP/CR	225	2 700		allée piétonne plantée+maillage	oui
chemin de Langueron	DP/CR	687	10 992		desserte d'habitations	oui
chemin de Magret	DP/CR	545	5 450		desserte d'activités	oui
chemin d'hestigeac	DP/CR	800	7 200		desserte activité et habitation	oui
chemin des Dogues	DP/CR	92	598		desserte habitations+maillage	oui
chemin du pas de la chaux	parcelle communale	145	1 305		desserte équipts/maillage piéton	oui
chemin du Rouquet	DP/CR	155	620		desserte d'habitations	oui
passé Bellevue	DP/CR	500	6 000		desserte habitations	oui
passé des Tuileries	DP/CR	315	4 095		desserte activités+maillage	oui
passé des Villas	DP/CR	660	7 260		desserte d'activités	oui
passé Lucbert	DP/CR	320	2 560		desserte carrière +habitations	oui
passé Marchegay	DP/CR	940	10 340		desserte activités+maillage	oui
rue André Curvale	parcelle communale	250	2 250		desserte habitations+maillage	oui
rue de Bacaris	parcelle communale	250	2 750		desserte activités	oui
rue Charles Péguy	DP/CR	900	9 900		desserte habitations+maillage	oui
rue des Genets	DP/CR	500	4 750		desserte activités	oui
rue Jean de La Fontaine	DP/CR	670	6 030		desserte habitations+maillage	oui
rue Maubec	DP/CR	130	650		desserte habitations+maillage	oui
rue Nicolas Leblanc	parcelle communale	250	2 750		desserte activités	oui
rue Rouget de L'isle	DP/CR	500	4 250		desserte habitations+maillage	oui

COMMUNE DE MERIGNAC						
Espaces publics	Domanialité/statut			Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
		Linéaire (m)	Surfaces cheminement			
Place Charles de Gaulle	parcelle communale			6 800	place piétonne traversante	oui
Place du Jard	parcelle communale 217			385	cour d'habitations	oui
Rue Françoise Dolto	parcelle communale		2 500		maillage +parvis de l'école	oui
Allée des acacias	parcelle CUB en partie CR ville	790	9 240		maillage (2 séquences)	oui
Chemin du Pontic	DP/CR	600	2 520		maillage piéton	oui
Rue Charles Lecocq	DP/CR	190	1 593		maillage+desserte	oui
<b>TOTAL</b>			<b>108 303</b>	<b>7 185</b>		

COMMUNE DE PAREMPUYRE						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Fonction	Maptam oui/non
chemin de Bel air	DP/CR	100	1 420		dessert habitat puis forêt	oui pour partie habitat
allée de l'église	parcelle communale	100	590		dessert habitat	oui
allée des graves	parcelles comunales et privées	190	1 180		dessert habitat	oui pour la partie communale
chemin de la gare	DP/CR	90	405		dessert habitat puis forêt	oui pour partie habitat
chemin des ânes	DP/CR + parcelle privé	130	845		dessert habitat puis forêt	oui pour partie habitat régul privé à prévoir
chemin du bois de Lartigue	DP/CR	265	1 630		dessert habitat	oui pour partie habitat
chemin du Lauga	DP/CR	115	805		dessert habitat	oui pour partie habitat
impasse des filles	DP/CR + parcelle CUB	90	830		dessert habitat	oui pour la partie communale
impasse Marcel Guilbert	DP/CR+parcelle privée	90	405		dessert habitat	oui pour le DP; régul privé à prévoir
rue de la fontanille	DP en partie CR	170	710		dessert habitat + maillage	oui pour la partie CR
allée de sapierre	parcelle communale en cours de	70	535		dessert habitat	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>9 355</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE PESSAC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
allée du Médoc	parcelle commune	225	1 090		desserte + maillage	oui
allée Salvador Allende	parcelle commune	110	1 160		maillage urbain	oui
avenue Georges Pelletier	DP/CR puis parcelle pri	285	3 800		desserte d'habitat	oui pour partie
chemin des Gorges bleues	parcelle commune	100	200		maillage piéton	oui
chemin Latéral	DP + parcelle commune	960	8 170		desserte + maillage	oui
cheminement rue de la Fon de madran	parcelles commune	150	1 040		voie verte dissociée du DPR	oui
mail piéton Cité des métiers	parcelle commune			2 130	maillage piéton	oui
passage saint Jacques	DP	150	450		sente de desserte	oui
place de l'Armor	parcelle commune			1 850	desserte habitat	oui
rue des Sources du Peugue	DP	262	3 480		desserte habitat	oui
rue du Temps passé	parcelle commune	400	4 000		maillage urbain	oui
rue du Transvaal (hors séquence DPR)	DP	480	3 940		desserte zoo + maillage modes doux	oui
rue Fernand Monlun	DP	130	585		desserte habitat + maillage	oui
rue Galilée	parcelle commune		4 080		desserte habitat	oui
KC190 entre Bois de Bernis, Médoc et Clairière de la Fon de Madran	commune		543		maillage doux	oui
KC0195 entre Clairière de la Fon de Madran et Médoc	commune		156		maillage doux	oui
KC0206 depuis Clairière de la Fon de Madran	commune		143		dessert habitat	oui
EO0009 en prolongement de la rue du Transformateur	commune		2 758		voie verte	oui
CE0078 entre André Breton et Magonty	commune		222		maillage doux	oui

COMMUNE DE PESSAC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
IM0007 entre Chardons et coulée verte	commune		119		maillage doux	oui
DZ0198, DZ0199, DZ209, DZ330, DZ444, DZ448 et DZ579 entre Champagne, Bretagne et Ile de France	commune		3 219		maillage doux	oui
KC0312 entre Saint Emilion et Moulin	commune		104		maillage doux	oui
CN0320 entre Langeais et Quatre Saisons	commune		70		maillage doux	oui
BW0459 entre Marcel Adrien Gayant et Madran	commune		1 539		maillage doux	oui
AY0623 entre Homere, Ciceron et Bourghail	commune		188		maillage doux	oui
KN0099 entre Cendrillon et Chat Botté	commune		285		maillage doux	oui
KA0275 entre Quebec et jacques Cartier	commune		72		maillage doux	oui
KA0277 entre Montréal et Champlain	commune		175		maillage doux	oui
KA0279 entre Jacques Cartier et Salle	commune		50		espace vert et maillage doux	oui pour partie
KA0284 entre Montréal et Jacques Ca	commune		62		maillage doux	oui
IL0262 entre Luxembourg et Royaume Uni	commune		295		maillage doux	oui
IL0316 et IL0404 entre Royaume Uni et Irlande	commune		261		maillage doux	oui
IM0108 entre Liserons et coulée verte	commune		172		maillage doux	oui
IM0084 depuis Chardons	commune		182		dessert habitat	oui
CI0090 entre Scheinder et Merle	commune		1 373		maillage doux	oui

COMMUNE DE PESSAC						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surface cheminement	Surface place	Observations	Maptam oui/non
CM216 depuis Lino Ventura	commune		718		desserte et espace vert de voirie	oui
<b>TOTAL</b>			<b>44 701</b>	<b>3 980</b>		

COMMUNE DE SAINT AUBIN						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface cheminement	surface place	Observations	Maptam oui/non
Aucun espace public identifié						
<b>TOTAL</b>			0	0		

COMMUNE De SAINT LOUIS DE MONTFERRAND					
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	surface	Observations	Maptam oui/non
<b>TOTAL</b>			0		

**COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>surface cheminement</b>	<b>surface place</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
CR n°218	DP/CR	360	2 520		maillage piéton	oui
CR n°216	DP/CR	340	2 210		maillage piéton	oui
Chemin du Mauriet	DP/CR	300	3 300		desserte locale	oui
Rue Alfred de Vigny	DP/CR	270	2 700		desserte locale	oui
CR n°215	DP/CR	260	1 170		desserte habitat	oui
CR n°201	DP/CR	40	180		desserte habitat	oui
Place de la Carreyre	DPR		480		desserte habitat	oui
CR n°204	DP/CR	65	520		desserte habitat + activité	oui
CR n°206	DP/CR	110	600		impasse desserte habitat	oui
CR n°202	DP/CR	55	203		desserte habitat	oui
Allée des Abeilles	DP	42	273		desserte habitat	oui
CR n°212	DP/CR	190	1 235		desserte et maillage piéton	oui
CR n° 182	DP/CR	210	1 365		maillage cycles et piétons	oui
Avenue La Bruyère	DP/CR	800	6 000		maillage	oui
Chemin du Tiran	DP/CR	600	6 000		desserte habitat	oui
Chemin du Preuilha	DP/CR	600	5 400		desserte habitat	oui
Chemin du camp des lanciers	DP	160	1 360		desserte habitat	oui
Chemin de Touya	DP	290	1 740		desserte habitat	oui
Passe communale de Mingot	DP	65	520		desserte habitat	oui
Chemin de Veillance	DP	300	2 490		desserte + maillage	oui
Chemin du petit bois	DP/CR	35	280		desserte habitat	oui
Rue Ulysse Maleyran	DP	90	540		desserte habitat	oui
Chemin rural n°227	DP/CR	200	2 200		desserte habitat+activité	oui
Avenue Andromède	Parcelle communale	185	2 220		desserte activité	oui
Rue Maurice Cayrou	DP/CR	75	375		desserte locale	oui
CR n°181	DP/CR	275	1 650		maillage cycles piétons	oui
Chemin des Vergers	DP/CR	240	840		desserte + maillage piéton	oui
Place de la pompe	parcelle communale		270		cour urbaine	oui
Place de l'hotel de ville	DP+parcelles ville+BM		900		parcelle privée 813(30m2) à régul.	oui

**COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>surface cheminement</b>	<b>surface place</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
CR n°176	DP/CR	95	285		maillage piéton	oui
Impasse Etienne Fournier	DP	150	900		desserte habitat	oui
CR n°171	DP/CR	115	517		desserte habitat	oui
CR n°172	DP/CR	70	280		desserte habitat	oui
Avenue de Monteillon	DP/CR+parcelles BM	1 000	6 600		desserte habitat	oui
Rue Arthur Rimbaud	DP/CR+alignt privés	750	8 250		desserte locale	oui
Rue R.Gérard	DP/CR	240	1 920		desserte locale	oui
Allée des acacias	DP/CR	960	11 040		desserte et maillage	oui
Rue Antoine Bérard	DP	63	441		desserte locale	oui
Chemin de Jales	DP/CR	400	6 800		desserte locale+piste cyclable	oui
Chemin du Moulinat	DP	410	4 920		desserte locale	oui
Allée de Feuillas	DP/CR	260	1 170		desserte locale	oui
Chemin des Biots	DP/CR	451	4 510		desserte locale	oui
Chemin de Peyremartin	DP/CR	480	7 680		desserte locale	oui
Impasse Raymond	DP/CR	80	520		desserte habitat	oui
Rue Bellonte	DP/CR	120	1 080		desserte locale	oui
CR n°243	DP/CR	72	252		desserte locale	oui
Rue Costes	DP/CR	70	441		desserte locale	oui
CR Nn°242	DP/CR	80	280		desserte de 2 habitations	oui
Rue Jean Henri Fabre	DP/CR	330	1 980		desserte locale	oui
Allée de Poupay	DP/CR	40	460		desserte habitat	oui
Allée Fonfrède	DP/CR	165	1 650		desserte locale	oui
Place d'Hastignan	DP	115	1 080		desserte habitat/cour urbaine	oui
Impasse Arnaud Deniges	DP/CR	35	192		desserte habitations	oui
Rue Franz Liszt	DP/CR	180	1 260		desserte locale	oui
Rue ZA Picot	Parcelle communale	180	1 800		desserte activités	oui
CR n°115	DP+parcelles privées	90	630		desserte habitat	oui
Allée de Bacquey	DP/CR	140	980		desserte habitat	oui
Allée Camille Saint Saens	DP+parcelles BM +privé	113	1 356		desserte habitat hors privé	oui
Allée du pont de la pierre	DP+parcelle BM	425	2 550		desserte locale, partie publique	oui
Allée de Terre vieille	DP/CR	260	1 650		séquence desserte habitat	oui

**COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES**

<b>Espaces publics</b>	<b>Domanialité/statut</b>	<b>Linéaire</b>	<b>surface cheminement</b>	<b>surface place</b>	<b>Observations</b>	<b>Maptam oui/non</b>
Allée de la rose des sables	DP+parcelles commu	515	5 150		desserte locale	oui
Rue Vincent d'Indy	DP/CR	290	2 320		desserte locale	oui
CR n°130	DP/CR	145	580		desserte habitat	oui
Allée de la Pargaud	DP/CR	350	2 275		desserte habitat	oui
Allée des Gravettes	DP/CR	520	2 756		desserte locale	oui
Allée Noel Lacoste	DP/CR	75	525		desserte habitat	oui
Rue Henry Farman	DP	45	360		maillage	oui
Place du 11 novembre	parcelle communale		550		parvis de l'église	oui
Allée du ILt st Nicolas	DP/CR122	290	2 668		maillage piéton scolaire	oui
Rue Parmentier	DP/CR	150	1 350		maillage	oui
Avenue Caciopée (za galaxy)	Parcelle communale	510	6 630		desserte activités	oui
Chemin de Mauran	DP puis privé	70	560		desserte habitat partie DP	oui
Impasse Genest	DP	117	700		desserte habitat	oui
Allée de Ninon	DP/CR	170	1 360		desserte locale	oui
<b>TOTAL</b>			<b>150 799</b>	<b>0</b>		

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surfaces cheminement	Surface places	Observations	Maptam oui/non
Chemin de la conteste	DP	370	2 405		desserte d'habitations	oui
<b>TOTAL</b>			<b>2 405</b>	0		

COMMUNE DE TALENCE						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire	Surfaces	Surface places	Observations	Maptam oui/non
			cheminement			
allée Peixoto	parcelle communale	160	1 930			oui
chemin Gaston	DP/CR	60	375		maillage résidentiel	oui
avenue du Mal de Lattre de Tassigny (esplanade d'Acalda de Hénaires)	parcelles communales AM294, 437, 439, 440 et 441		430		trottoirs et EV de voirie	oui
impasse Bontemps	DP/CR	100	1 000		desserte d'habitat	oui
parvis Joliot Curie	parcelles communales			835	parvis minéral du parking au pass Mairie	oui
passage des Tulipes	parcelle communale	90	930		desserte habitat + maillage	oui
passage du Muguet	parcelle communale	40	200		desserte + maillage piéton	oui
passage Mairie	BM+parcelle comunale	45	375		maillage piéton/auto	oui
rue Carpentier (pour partie)	parcelle communale	450	3 315		desserte d'équipements métropolitains	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>8 555</b>			
<b>TOTAL PLACES/PARVIS</b>				<b>835</b>		

COMMUNE DE VILLENAVE D'ORNON						
Espaces publics	Domanialité/statut	Linéaire (m)	Surfaces cheminements	Surfaces places	Observations	Maptam oui/non
rue de Bardenac	parcelles BM puis communale	110	330		accès résidence marie curi	oui
allée Etienne Sabatier	parcelles communales	155	1 550		dessert 3 maisons + accès	oui
allée Jules Lasansaa	DP/CR	40	400		régularisation parcellaire	oui
allée St Joseph	parcelle communale	210	1 620		desserte d'activités	oui
allée St Martin	parcelle communale	60	222		accès à l'église	oui
chemin des sables	DP/CR	125	1 000		accès habitation + activité	oui
chemin des vigneron	DP et parcelle privée	155	650		dessert habitat et maillage	intégration parcelle privée à prévoir
impasse Barreyre	DPCR	175	1 085		desserte d'habitations	oui
impasse Hourcade	DP/CR	60	510		dessert 2 habitations	oui
impasse Robespierre	Parcelle communale	30	135		dessert 2 habitations	oui
petit chemin de Bruca	DP/CR	175	930		ruelle desserte habitations	oui
allée des Platanes	parcelle communale	550	6 600		desserte habitations	oui
<b>TOTAL CHEMINEMENTS</b>			<b>15 032</b>	<b>0</b>		

Communes	2017_Attributions de compensation révisées				2018_Transfert de compétences Espaces dédiés à tout mode de déplacement				2018_Transfert de compétences Vélos				2018_Transfert de compétences_totaux				
	2017_Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		2017_Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		
	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	
AMBARES-ET-LAGRAVE	227 119	1 270 569			15 581	2 173								15 581	2 173	-	-
AMBES	16 337			1 704 369	5 366	1 088								5 366	1 088	-	-
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	155 282			81 115	2 771	5 685								2 771	5 685	-	-
BASSENS	33 558			3 288 207	3 413	3 490								3 413	3 490	-	-
BEGLES	623 692	1 414 925			7 886	1 433								7 886	1 433	-	-
BLANQUEFORT	333 557			5 741 661	51 703	6 721								51 703	6 721	-	-
BORDEAUX	14 274 916	47 391 828			9 549	1 196			52 783			28 096		62 332	1 196	-	28 096
BOULIAC	22 900			237 500	1 312	1 897								1 312	1 897	-	-
LE BOUSCAT	584 136	5 691 915			1 422	1 071								1 422	1 071	-	-
BRUGES	400 391	1 991 063			1 386	1 131								1 386	1 131	-	-
CARBON-BLANC	80 082			196 512	1 561	3 307								1 561	3 307	-	-
CENON	107 492	1 489 530			6 080	17 555								6 080	17 555	-	-
EYSINES	39 987	2 039 318			8 914	17 105								8 914	17 105	-	-
FLOIRAC	319 408	2 532 962			7 960	14 631								7 960	14 631	-	-
GRADIGNAN	61 532	1 492 800			12 132	22 082								12 132	22 082	-	-
LE HAILLAN	160 703			1 028 721	8 998	14 151								8 998	14 151	-	-
LORMONT	194 696	273 699			6 981	15 232								6 981	15 232	-	-
MARTIGNAS-SUR-JALLE	19 268			1 883 007	3 499	5 159								3 499	5 159	-	-
MERIGNAC	1 054 125	5 078 611			49 941	6 430								49 941	6 430	-	-
PAREMPUYRE	39 322	657 732			3 856	5 858								3 856	5 858	-	-
PESSAC	885 339	9 503 694			20 434	2 527								20 434	2 527	-	-
SAINT-AUBIN DE MEDOC	109 441	1 488 282			-	-								-	-	-	-
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	563	186 815			-	-								-	-	-	-
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	599 948			2 589 563	67 587	94 600								67 587	94 600	-	-
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	2 518	102 524			985	351								985	351	-	-
LE TAILLAN-MEDOC	109 116	2 452 542			18 911	2 374								18 911	2 374	-	-
TALENCE	345 656	5 889 159			4 417	7 890								4 417	7 890	-	-
VILLENAVE-D'ORNON	112 532	1 693 419			6 292	8 074								6 292	8 074	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 913 616</b>	<b>92 641 387</b>	<b>-</b>	<b>16 750 655</b>	<b>328 937</b>	<b>263 211</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 096</b>	<b>-</b>	<b>381 720</b>	<b>263 211</b>	<b>-</b>	<b>28 096</b>

Communes	2017_Attributions de compensation révisées				2018_Transfert de compétences Espaces dédiés à tout mode de déplacement				2018_Transfert de compétences Vélos				2018_Mutualisation Archives			
	2017_Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		2017_Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole	
	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement
AMBARES-ET-LAGRAVE	227 119	1 270 569			15 581	2 173										
AMBES	16 337			1 704 369	5 366	1 088										
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	155 282			81 115	2 771	5 685										
BASSENS	33 558			3 288 207	3 413	3 490										
BEGLES	623 692	1 414 925			7 886	1 433										
BLANQUEFORT	333 557			5 741 661	51 703	6 721										
BORDEAUX	14 274 916	47 391 828			9 549	1 196			52 783			28 096			1 246 251	
BOULJAC	22 900			237 500	1 312	1 897										
LE BOUSCAT	584 136	5 691 915			1 422	1 071										
BRUGES	400 391	1 991 063			1 386	1 131									33 790	
CARBON-BLANC	80 082			196 512	1 561	3 307										
CENON	107 492	1 489 530			6 080	17 555										
EYSINES	39 987	2 039 318			8 914	17 105										
FLOIRAC	319 408	2 532 962			7 960	14 631										
GRADIGNAN	61 532	1 492 800			12 132	22 082										
LE HAILLAN	160 703			1 028 721	8 998	14 151										
LORMONT	194 696	273 699			6 981	15 232										
MARTIGNAS-SUR-JALLE	19 268			1 883 007	3 499	5 159										
MÉRIGNAC	1 054 125	5 078 611			49 941	6 430										
PAREMPUYRE	39 322	657 732			3 856	5 858										
PESSAC	885 339	9 503 694			20 434	2 527									87 255	
SAINT-AUBIN DE MEDOC	109 441	1 488 282			-	-										
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	563	186 815														
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	599 948			2 589 563	67 587	94 600										
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	2 518	102 524			985	351										
LE TAILLAN-MEDOC	109 116	2 452 542			18 911	2 374										
TALENCE	345 656	5 889 159			4 417	7 890										
VILLENAVE-D'ORNON	112 532	1 693 419			6 292	8 074										
<b>TOTAL</b>	<b>20 913 616</b>	<b>92 641 387</b>	<b>-</b>	<b>16 750 655</b>	<b>328 937</b>	<b>263 211</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 096</b>	<b>-</b>	<b>1 367 297</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

2017 ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT NETTE	20 913 616 €
2017 ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT NETTE	75 890 732 €
2017 ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE A PERCEVOIR PAR BORDEAUX METROPOLE	96 804 348 €

Communes	2018_Mutualisation Révision des niveaux de services				2018_Mutualisation Cycle 3				2018_Régularisation_taux_charge_structure				2018_Attributions de compensation révisées nettes				
	Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		2018_Attribution de compensation à percevoir par Bordeaux Métropole		2018_Attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole		
	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	Attribution de compensation investissement	Attribution de compensation fonctionnement	
AMBARES-ET-LAGRAVE	3 980			10 636										246 680	1 262 106	-	-
AMBES														21 703	-	-	1 703 281
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX														158 053	-	-	75 430
BASSENS														36 971	-	-	3 284 717
BEGLES	373	715				87 740								631 951	1 502 198	-	-
BLANQUEFORT	1 941	608										2 615		387 201	-	-	5 734 332
BORDEAUX	268 686	442 371												14 605 934	49 053 551	-	-
BOULIAC														24 212	-	-	235 603
LE BOUSCAT	13 894	17 850												599 452	5 710 836	-	-
BRUGES	7 101	17 253												408 878	2 043 237	-	-
CARBON-BLANC	9 280	1 639												90 923	-	-	191 566
CENON														113 572	1 507 085	-	-
EYSINES														48 901	2 056 423	-	-
FLOIRAC	79 941			28 147	157 124	198 720								564 433	2 718 166	-	-
GRADIGNAN														73 664	1 514 882	-	-
LE HAILLAN	21 086			5 338										190 787	-	-	1 019 908
LORMONT					594	53 621								202 271	342 552	-	-
MARTIGNAS-SUR-JALLE														22 767	-	-	1 877 848
MERIGNAC	85 176	133 693												1 189 242	5 218 734	-	-
PREMPEYRE														43 178	663 590	-	-
PESSAC	35 892	45 539												941 665	9 639 015	-	-
SAINT-AUBIN DE MEDOC	4 375	1 845												113 816	1 490 127	-	-
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND														563	186 815	-	-
SAINT-MEDARD-EN-JALLES														667 535	-	-	2 494 963
SAINT-VINCENT-DE-PAUL														3 503	102 875	-	-
LE TAILLAN-MEDOC	677			16 128	3 311	58 726								132 015	2 497 514	-	-
TALENCE														350 073	5 897 049	-	-
VILLENAVE-D'ORNON														118 824	1 701 493	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>532 402</b>	<b>661 513</b>	<b>-</b>	<b>60 249</b>	<b>161 029</b>	<b>398 807</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 615</b>	<b>21 988 767</b>	<b>95 108 248</b>	<b>-</b>	<b>16 617 649</b>	

2018_ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT NETTE	21 988 767 €
2018_ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT NETTE	78 490 599 €
2018_ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE A PERCEVOIR PAR BORDEAUX METROPOLE	100 479 366 €